

REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le quatre février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-France BLANCHET, M. Jean PARE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Gérard BONHOMET, Mme Tutem SAHINDAL, M. Pierre GALLAND, Mme Yasmina MENANI, M. Pierre MAIZ, Mme Edelgise LAPORTE, M. Daniel LOTAUT, Mme Liliane GOURMAND, M. Gérard LENAIN, Mme Marie-José FILATRIAU, M. Luis Filip LOUREIRO, M. Pierre DUBOIS, Mme Françoise FAUCHER, Mme Odette TOURDES, Mme Georgette MAYER, Mme Isabelle MEKEDICHE, M. Luis ABRANTES, Mme Maria MORGADO, M. Christophe LOUVEL, Mme Bérard GUNOT, M. Bruno YAKAN, M. Fabrice LEBEGUE, Mme Gessy VIGILANT, Mme Marie ALTINDAGOGLU, M. Tahar BOUZIAD, M. Mohamed KOHILI, M. Yvon JACOB, M. Hussein MOKHTARI, M. Dominique GNASSOUNOU, Mme Linda LAVOIX, M. Christophe DIEU, M. Jean JULY, M. Francis PARNY, Mme Saudade DOS SANTOS

Etaient représentés :

Mme Sylvie PRONIER
M. Philippe SOUSSAN

pouvoir à M. Pierre GALLAND
pouvoir à M. Yvon JACOB

Etaient absentes :

Monsieur Mohamed MSEGUED
Madame Iman IBRAHIM
Madame Doha KADRI

Monsieur Christophe LOUVEL a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Je propose monsieur Louvel comme secrétaire de séance. Y a t-il des oppositions ?
Pas d'oppositions. Monsieur Louvel prenez note.

Monsieur Parny : Monsieur le Maire excusez-moi, je veux vous faire une proposition un peu exceptionnelle. Il y a dans la salle un certain nombre de concitoyennes et concitoyens qui sont venus du quartier des Doucettes car ils sont très préoccupés du déroulement des travaux qui gênent considérablement la vie quotidienne dans ce quartier : problèmes de sécurité, parkings qui étaient en principe prévus pour décongestionner les parkings et sur lesquels il y a des travaux etc.. Ce n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal. Nous avons prévu une question en fin de conseil, mais ces personnes sont présentes, elles voulaient vous interroger sur cette question. Pouvez-vous à titre exceptionnel suspendre le conseil pour les écouter afin qu'elles disent pourquoi elles sont venues et que vous leur apportiez réponse ?

Monsieur le Maire : Je veux bien les écouter mais je pense que c'est peut être la réponse qui sera le meilleur moyen de communiquer avec elles. Madame Dos Santos était présente la semaine dernière puisqu'il y a eu un article dans le Parisien. Le lendemain je me suis rendu sur place pour voir un peu la situation telle qu'elle était. J'ai constaté dans l'article du Parisien qu'il y avait des choses qui ne correspondaient pas du tout à la réalité, et je me suis permis de faire un rappel au reporter du Parisien en lui disant que s'il m'avait appelé, l'article aurait été plus conséquent et qu'il apporterait plus d'informations.

A la suite de ma visite sur le quartier des Doucettes, j'ai bien constaté que ce sont de gros chantiers qui sont en route et avons décidé de mettre les bouchées doubles car nous voulons rattraper le retard que nous avons au démarrage de ces chantiers. J'ai donc demandé au service de la gestion urbaine de proximité d'aller sur le terrain avec les forces vives et de faire un diagnostic en marchant pour voir les constatations sur le terrain et ainsi voir ce que l'on peut faire pour apporter une amélioration compte tenu de l'importance de ces chantiers. Nous sommes dans une période compliquée, c'est l'hiver, il y a de la boue, de la neige. Nous ne sommes pas dans les meilleures conditions pour un chantier d'une telle envergure. La question qui se pose est de savoir si l'on ralentit ou si l'on va de l'avant. Je veux bien les rencontrer pour leur dire ce que je viens de vous dire mais je pense que je ne pourrai pas aller au-delà puisque l'étude est en cours avec le service de gestion urbaine de proximité.

Intervention d'une habitante du quartier des Doucettes :

Nous avons peur pour nos enfants et ensuite que pensez-vous faire pour les habitants, nous sommes inquiets.

Allez-vous mettre en place un conseil d'habitants pour que nous donnions notre avis sur ces problèmes ?

Nous vous invitons monsieur le Maire à venir voir sur place pour régler ces problèmes. Le quartier est plein de boue et les enfants sont en insécurité

Monsieur le Maire : Ecoutez, ce que je peux vous proposer, c'est de voir avec le service développement sur sa compétence de faire un point sur la situation des Doucettes et d'aller à votre rencontre directement sur le terrain. Je ne sais pas si cela sera possible la semaine prochaine, mais nous irons à votre rencontre sur le terrain et nous verrons avec vous sur place comment nous pouvons apporter de l'amélioration et de l'information à votre condition de vie actuelle.

Intervention d'une habitante du quartier des Doucettes :

Les habitants des Doucettes sont inquiets des travaux et des problèmes de stationnement. Déjà que les locataires ont plusieurs véhicules et il y a pas assez de places. Les cabanes de chantier et les places retirées posent des problèmes.

Monsieur le Maire : Là c'est de la technique mais sachez que nous sommes dans l'obligation de faire le nombre de places de parkings correspondant au nombre de logements. Nous ferons en sorte que vous ayez le nombre de parkings correspondant au nombre d'appartements, nous devrions même en avoir un peu plus. Donnez-nous un peu le temps d'arriver à la réalisation de ce projet qui est très important. Je ne pense pas que Garges-lès-Gonesse puisse être rénovée en 3 mois. Je vous propose la semaine prochaine de vous rencontrer avec les services et de faire un point.

Nous reprenons le compte -rendu du conseil municipal du 17/12/09. Y a-t-il des observations ?

Pas d'observations ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 1, c'est madame Sahindal qui présente.

OBJET :

Convention d'objectifs et de financement avec la CAF - prestation de service - espaces jeunes - dispositif CLAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2009,

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'accompagnement à la scolarité,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service CLAS avec la caisse d'allocations familiales (CAF)

Monsieur Dieu : Bonsoir. Merci monsieur le Maire. Le soir des voeux, vous avez déclaré que la CAF devait 1 million et demi d'euros (si ma mémoire est bonne) à la municipalité donc j'aurai voulu savoir où en était-on ? Si toutefois la situation perdurerait, pouvons-nous encore signer des conventions avec des organismes qui n'honorent pas leur contrat ? Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Effectivement pour cette somme importante que nous doit la CAF, j'ai dernièrement adressé un courrier à Madame Morano, de façon à la sensibiliser. Son directeur de cabinet a appelé téléphoniquement mon directeur de cabinet pour dire qu'il avait bien reçu le dossier et qu'il s'en préoccupait. La suite, aujourd'hui, je ne peux pas vous la donner.. 1.500.000 euros c'est quand même une somme importante. Néanmoins il s'agissait d'un contrat sur la jeunesse et qui est hors sujet pour ce qui concerne aujourd'hui la CAF, sauf qu'elle n'a pas fait d'avenant, donc elle doit cette somme. J'ai signalé à Madame Morano que j'étais prêt à intenter un procès pour que la CAF honore ses prestations. Si je tenais compte des subventions que je n'ai pas encore perçues et qui ont été votées en comité, je ne pourrai plus rien faire. Je ne vais pas les signaler, mais je propose à Monsieur Mokhtari éventuellement s'il veut me voir, le conseil général me doit 3 et quelques millions d'euros. Cela n'empêche pas que je demande quand même au conseil général des subventions. Cela fait partie de la difficulté d'une ville comme la nôtre. D'autres questions ? On peut passer au vote ?

Monsieur Parny : Pas une question. Juste une précision. Je comprends bien que quelque soit l'attitude d'une institution comme la CAF, la mairie fasse des conventions et demande des fonds, je trouve même que c'est la moindre des choses. Nous voterons cette délibération mais j'ai lu dans l'exposé sur les orientations budgétaires qu'il y avait une tendance à la diminution de la participation de la CAF dans différentes conventions. Je voulais donc avoir la précision si c'était le cas pour cette convention que nous allons voter.

Monsieur le Maire : A priori sur ce type de convention, il n'y a pas de risque. J'ai eu, je vais vous le dire, le même réflexe que vous et j'ai demandé aux services d'aller se renseigner afin de voir si je n'allais pas proposer une convention pour rien. Nous avons eu la confirmation que dans ce type de dossier il n'y avait pas de souci et que les engagements seraient respectés. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 2, c'est madame Ménani qui rapporte.

OBJET :	<i>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la création d'un poste de chargé de mission concertation pour le quartier Dame Blanche Nord</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 septembre 2007 de la commission permanente du conseil général du Val d'Oise adoptant le contenu du projet de contrat d'initiatives ville-qualité de la commune de Garges-Lès-Gonesse.

Considérant que la ville est signataire du contrat urbain de cohésion sociale et du contrat d'initiative ville-qualité 2.

Considérant que le quartier Dame Blanche Nord se situe en zone urbaine sensible et qu'il apparaît nécessaire de renforcer l'action publique par la réalisation d'actions afférentes au contrat urbain de cohésion sociale et au contrat d'initiatives ville-qualité.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter auprès du conseil général les financements les plus larges possibles pour la création d'un poste de chargé de mission concertation.

Autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires à ce recrutement sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Parny : Je n'aurai plus grand chose à dire sur la question orale que je vous ai déposée si je fais cette intervention maintenant, mais comme c'est en rapport avec le dossier je vais le faire.

J'ai lu dans la délibération que l'on propose que le chargé de mission, parmi ses missions, participe à l'accueil du public, informe le public, contribue à la mise en oeuvre des outils de communication en direction de la population. En reprenant ce que vient de dire cette mère de famille du quartier des Doucettes, ne faudrait-il pas mettre en place cette personne certes, mais lui demander de constituer un comité avec l'ensemble des associations du quartier afin qu'il y ait un suivi du projet avec les forces vives du quartier. Cela était l'objet de ma question orale pour la fin du conseil mais comme c'est en plein dans le cadre de cette délibération, je préfère poser la question maintenant.

Monsieur le Maire : Nous avons une réunion d'informations qui doit se faire sur dame blanche nord au public et nous envisageons de créer non pas une commission mais des commissions avec plusieurs forces vives qui sont les scolaires, la vie associative, les habitants...

Nous allons créer des comités de liaison de façon à pouvoir réfléchir et faire sur ce quartier un projet de rénovation, puisque nous sommes aujourd'hui dans le projet et pas du tout dans la réalisation. L'important est de faire un projet qui appartient à la population et non pas au Maire.

Monsieur Mokhtari : Oui nous voterons cette délibération et vous le savez déjà car nous en avons déjà discuté il y a un moment. Vous avez dit dans votre intervention précédente que le conseil général vous doit 3 millions d'euros. Je voudrai savoir si l'on vous doit cette somme sur des opérations achevées ou en cours.

Monsieur le Maire : Elles ne sont pas systématiquement achevées mais ce sont des dossiers qui sont passés en commission et qui ont été acceptés. Nous sommes donc en attente des versements.

Monsieur Mokhtari : Vous avez cité le conseil général, permettez au moins au conseil général que je suis de clarifier la situation. Je ne vais pas me défendre là-dessus, vous savez très bien que le conseil général honorera sa parole pour les engagements qui ont été pris avant notre arrivée, comme nous l'avons toujours fait.

Monsieur le Maire : Ça j'en suis convaincu.

Monsieur Mokhtari : Attendez...sauf que vous savez que pour la subvention du conseil général, il y a des procédures même si elles sont votées en commission permanente. Il y a une avance qui est faite et le solde ensuite, dès que les factures sont fournies. Donc si tous les documents ne sont pas arrivés, on ne peut pas solder les comptes et vous le savez bien.

Monsieur le Maire : C'est un solde à percevoir sur les dossiers délibérés par le conseil général, donc je suppose que tous les éléments ont été envoyés au conseil général. Je suis d'accord pour vous rencontrer et faire le point sur ces dossiers avec mon service financier.

Je ne dis pas que je crains ne pas avoir le versement, je réponds à monsieur Dieu que si l'on tenait compte de ce type d'arguments, on ne pourrait plus passer de demande de subvention à personne et donc on bloquerait tout notre système de fonctionnement. Je n'ai pas dit autre chose, mais je ne mets pas en cause le versement effectif de ces sommes le moment venu. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 3, toujours madame Ménani qui rapporte.

OBJET :	<i>Convention d'objectifs et de financement de prestation de service - lieu d'accueil enfants-parents "les Rigolos"</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les prestations de service de LAEP (lieu accueil enfants-parents) de la CAF représentent une prise en charge (participation aux dépenses de fonctionnement des services ou établissements sociaux) leur assurant des recettes et leur permettant d'envisager leur développement,

Considérant que la caisse d'allocations familiales demande à la ville de Garges de signer et ratifier expressément la convention d'objectifs et de financement prestation de service lieu d'accueil enfants/parents « les Rigolos »,

Considérant que cette convention prend effet au 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2011,

Où l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les termes de la nouvelle convention de prestation de service « lieu d'accueil enfants-parents les Rigolos» entre la caisse d'allocations familiales du Val d'Oise et la ville de Garges lès Gonesse pour le centre social du plein midi.

Autorise le Maire à signer cette nouvelle convention avec la CAF et enterine les termes.

Monsieur le Maire : Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 4, monsieur Bouziad.

OBJET :	<i>Affectation des nouvelles rues créées sur le secteur du Vieux Pays au périmètre scolaire des groupes Jean Jaurès et Paul Langevin</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et préélémentaires est de la compétence du conseil municipal,

Vu l'article L.212-4 du Code de l'éducation qui confie la charge des écoles publiques aux communes, qui est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension,

Considérant les opérations de construction de nouveaux pavillons qui ont entraîné la création de nouvelles rues,

Considérant également les places disponibles actuellement dans les écoles du groupe Jean Jaurès et Paul Langevin ainsi que les projets d'extension en cours de réalisation,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les nouvelles rues créées aux groupes scolaires Jean Jaurès et Paul Langevin, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Rues</i>	<i>Ecole préélémentaire</i>	<i>Ecole élémentaire</i>
rue Moulin Fossard Logements collectifs, du 1 au 11	Jean Jaurès	Jean Jaurès
Logements collectifs, du 1 au 15 de la rue de Picardie Logements collectifs du 2 au 8 de la rue Hippolyte Joseph Cochet	Paul Langevin	Paul Langevin

Monsieur Dieu : Merci monsieur le Maire. Nous trouvons curieux dans un sens, que le conseil municipal doit se prononcer sur la carte scolaire. Si à chaque fois qu'il y a une évolution, par exemple d'un immeuble, il faut revoir la carte scolaire, si c'est en conseil municipal que cela se décide, nous pensions qu'il y avait un travail à faire en amont qui devait être fait en commission.

Souvent les associations parents d'élèves se plaignent de ne pas être assez associés à ces décisions-là. Sur le fond, au niveau de la carte, nous avons regardé et avons été un peu surpris. Nous avons le sentiment que le matin, les élèves vont se croiser sur le trottoir puisqu'il y a des élèves qui sont plus près de Langevin et qui se retrouvent à Jean Jaurès. On a un peu le sentiment que c'est du bricolage, un manque d'anticipation au niveau des projets ANRU. Pourtant conseil municipal après conseil municipal, on vous a alerté sur la question. Vous nous avez répondu que c'était un sujet qui vous tenait à coeur et que vous étiez particulièrement sensible à cette question et là nous avons un peu le sentiment d'un flottement.

Nous trouvons dommage que sur cette question-là, cela aurait été plus intéressant de reprendre la carte scolaire dans son ensemble sur le quartier. Pour pourquoi pas introduire au-delà du nombre d'élèves par école, comme vous le rappelez dans l'exposé, mais peut-être aussi travailler un petit peu sur la mixité, en travaillant sur les catégories sociaux professionnelles par exemple, pour mieux répartir les CFP d'une école à l'autre ? Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Madame Blanchet.

Madame Blanchet : Je pense que lors de notre commission, on aurait pu en parler monsieur Dieu ! Sur la carte scolaire, si on n'est pas à même de la présenter au conseil municipal... si vous en décidez comme cela, on ne la présentera plus, c'est tout. Ce n'est pas la première fois qu'on le fait. A chaque fois qu'on a bougé une rue par rapport à un groupe scolaire, on a toujours informé le conseil municipal, ce n'est pas la première fois. Si nous ne sommes pas obligés de le faire, on ne le fera pas. Mais par contre, la commission, le service scolaire et les directions d'école ont travaillé ensemble pour la répartition des enfants. On ne fait pas cela sur un coup de tête, de dire qu'on va mettre des enfants à droite et des enfants à gauche.... Mais je pense que là-dessus nous n'avons rien à cacher et si les parents d'élève de Jaurès veulent participer aux réunions, cela serait avec plaisir.

Monsieur le Maire : Néanmoins, je précise Marie-France, que nous sommes dans l'obligation de le passer en conseil municipal. Nous sommes dans l'obligation, c'est les textes.

Monsieur Mokhtari : Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, que ça passe au conseil municipal, très bien. Il n'y a pas de souci, le problème n'est pas là.

Le problème c'est que quand on regarde et que l'on connaît un peu le quartier et j'espère que les services connaissent les quartiers ... Attendez madame Blanchet ... Quand je vois les enfants de la rue de Picardie qu'on envoie à Langevin et ceux de la rue Duvivier qu'on envoie à Jaurès, on se pose une question. L'enfant de la rue Duvivier, Langevin est plus proche et la rue de Picardie est plus proche de Jaurès ! Pas besoin de carte scolaire pour avoir une déduction. Vous le savez très bien. Je vous ai interpellé récemment pour une dame de la rue Duvivier, son enfant va aller à Jaurès alors que la rue Picardie est plus près de Jaurès que la rue Duvivier. Tout ce qu'on demande, c'est que cela soit fait avec bon sens !

On ne critique pas, on sait qu'il y a un travail qui a été fait, c'est jamais simple, c'est compliqué. On vous demande qu'il y ait des ajustements qui soient faits en fonction du lieu géographique d'habitation des uns et des autres. Dans mon point de vue, c'est plus pertinent d'envoyer des enfants de la rue Picardie à Jaurès que de les envoyer à Langevin et les enfants de la rue Duvivier, les envoyer à Langevin plutôt qu'à Jaurès. Voilà c'est tout. On demande du bon sens et de la cohérence.

Madame Blanchet : Monsieur Mokhtari je crois que les services de la municipalité ont travaillé quand même correctement. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ils ne vont pas pour se faire plaisir envoyer des enfants d'un côté ou de l'autre. Je pense qu'ils ont certainement étudié cela de très près.

J'ai vu cet après-midi avec la directrice de l'enfance, logiquement tout rentre dans les cadres. Elle n'a pas fait ça pour se faire plaisir, je ne pense pas.

Monsieur Mokhtari : Madame Blanchet, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que ça a été fait en dépit du bon sens. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit ! J'ai dit qu'il y avait un travail sérieux qui avait été fait mais qu'à un moment donné il y a des ajustements qu'il faut faire hein !

Je vous le dis. Ma maison c'est l'angle de la rue de Picardie et de la rue Marcel Bourgogne. J'ai habité 22 ans rue Duvivier. Je peux vous dire que mes enfants ont été à Langevin, c'est du bon sens ! Aujourd'hui les enfants de la rue Duvivier, on les envoie à Jaurès. Les enfants de la rue de Picardie on les envoie à Langevin et ça ce n'est pas du bon sens, c'est tout ce que je dis madame Blanchet. Je dis qu'à un moment donné il faut regarder ça de plus près hein ... Essayez de trouver des solutions. Ne me faites pas dire que les services ont mal travaillé. Ils ont bien travaillé, c'est un travail compliqué et difficile hein ... on vous demande de faire des ajustements qui nous paraissent de bon sens ! Vous voyez la rue Picardie où elle est, elle est plus près de Jaurès que de Langevin. La rue Duvivier est plus près de Langevin que de Jaurès, c'est tout ! C'est la géographie de la ville, c'est pas moi. C'est un constat que je fais. Par contre ce constat, on demande de faire en sorte qu'un maximum d'enfants de la rue Duvivier aillent à Langevin et que ceux de la rue de Picardie aillent à Jaurès c'est du bon sens ! Il n'y a pas de route à traverser, ils suivent le même trottoir de la rue Duvivier ou de la rue de Picardie c'est tout.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ?

Monsieur Dieu : Merci monsieur le Maire. Simplement en fait ce qu'on reproche c'est qu'à chaque fois que l'on parle des projets ANRU, des espaces publics...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas dans le projet ANRU.

Monsieur Dieu : Non, mais des projets de rénovation d'augmentation des habitats, des nouvelles rues ... Vous nous expliquez à chaque fois que l'on s'inquiète pour rien, que c'est anticipé depuis bien longtemps, qu'il y a de la place dans les écoles et que s'il n'y en a pas, il y en aura....

Nous nous rendons bien compte que vu cette logique là, c'est d'une logique comptable, vous avez regardé le nombre d'enfants qui étaient dans chaque école. Vous vous êtes dit : dans cette école-là, on a, admettons, 12 places. Dans ces cas là, on estime que ça va être à peu près 12 enfants qui vont arriver donc

très bien, on les amène à Jaurès. C'est ça en fait le reproche. C'est que quand vous nous dites que d'un côté il y a de l'anticipation, eh bien, force est de constater que pas tant que cela.

Monsieur le Maire : Juste pour vous dire que l'on est serein. C'est simplement parce que nous avons fait faire une étude par un cabinet qui s'appelle «Fors» et que le cabinet a vérifié dans toute la géographie de la ville ce qu'il fallait que l'on fasse comme classes supplémentaires et cela jusqu'à 2014 / 2016. Nous anticipons, mais c'est vrai que sur les répartitions à l'intérieur, nous ne sommes peut être pas... mais ça on va regarder avec les services et puis on verra s'il y a des améliorations à faire.

Madame Blanchet : Pour apporter un complément, sur le Moulin Fossard cela représente une vingtaine d'enfants. Sur la rue de Picardie et Hippolyte Cochet ça représente une quinzaine d'enfants.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? Abstention du groupe socialiste et société civile et Garges ensemble. Merci mes chers collègues.

Point 5, c'est monsieur Bouziad qui rapporte.

OBJET :	<i>Affectation des logements collectifs Akerys de la rue José Garcia au périmètre scolaire de l'école Jean Effel maternelle et Robespierre élémentaire</i>
----------------	---

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et préélémentaires est de la compétence du conseil municipal,

Vu l'article L.212-4 du Code de l'éducation qui confie la charge des écoles publiques aux communes, qui est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension,

Considérant l'opération construction des nouveaux pavillons par le promoteur Akerys qui a entraîné la création d'une nouvelle rue José Garcia,

Considérant également les places disponibles actuellement dans les écoles Jean Effel et Robespierre, et la baisse des effectifs à l'école maternelle Jean Effel

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter la nouvelle rue créée ainsi que les modifications du périmètre scolaire Curie au périmètre scolaire de l'école Jean Effel et du groupe Robespierre, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Rues</i>	<i>Ecole préélémentaire</i>	<i>Ecole élémentaire</i>
rue José Garcia rue de Bellevue rue Challet rue Fournier Lecuyer du n° 2 au 40 et du n° 1 au 27 de l'avenue Paul Vaillant Couturier du n° 93 au n° 115 de l'avenue de la division Leclerc	Jean Effel	Robespierre

PRECISE que cette modification prendra effet à compter du mois de février 2010.

Monsieur le Maire : C'est sensiblement la même délibération que tout à l'heure.

Monsieur Dieu : Merci monsieur le Maire. On pourrait faire exactement les mêmes remarques. En même temps j'en profite de poser la question sur Curie, de savoir un peu où en sommes-nous au niveau des travaux ?

Madame Blanchet : Les travaux avancent. Logiquement nous avons une construction de 2 classes et une extension du restaurant scolaire.

Monsieur Mokhtari : Oui monsieur le Maire, c'est comme la délibération précédente. Tous les enfants qui habitent rue Garcia, Bellevue et Challet qui hier allaient à l'école du côté de la Lutèce sont envoyés aujourd'hui à Effel. Je comprends qu'il faut ouvrir des classes, tout ça, mais Effel par rapport aux rues citées, ça fait quand même une bonne trotte, quoi ! Donc voilà il faut regarder de plus près et essayer de trouver des solutions un peu plus adaptées, que les enfants aillent dans les écoles qui sont plus près de leur domicile, où il n'y a pas de route à traverser, où ce n'est pas dangereux pour eux et là ce n'est pas du tout le cas.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe socialiste et société civile et Garges ensemble. Très bien.

Point 6, madame Blanchet.

OBJET :	<i>Mise à jour des tarifs accueils loisirs mercredi et vacances avec revalorisation du tarif dit "de régularisation"</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 fixant la revalorisation des différents tarifs municipaux, et la délibération du 8 décembre 2008 créant un nouveau tarif pour l'accueil des enfants en accueils de loisirs par demi-journée sans restauration,

Considérant qu'il convient de facturer aux familles les prestations réellement consommées,

Considérant que cette facturation n'est possible qu'avec une revalorisation des tarifs accueils loisirs régularisation dans les mêmes proportions que celles des autres tarifs à la journée et à la demi-journée,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à jour des tarifs des accueils de loisirs mercredi et vacances comme suit:

Quotient	Accueils de loisirs mercredis et vacances		
	journée	demi-journée	Tarif régularisation
1	5,70 €	1,60 €	4,10 €
2	6,20 €	1,75 €	4,45 €
3	6,50 €	1,80 €	4,70 €
4	7,60 €	2,25 €	5,35 €
5	8,10 €	2,30 €	5,80 €
6	8,90 €	2,50 €	6,40 €

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? Contre le groupe socialiste et société civile et Garges ensemble.

Point 7, monsieur Galland.

OBJET :	Attribution - appel d'offres ouvert Conception et impression des publications et affiches municipales
----------------	--

Vu les articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21,

Considérant que la consultation est divisé en quatre lots, conformément à l'article 10 du code des marchés publics, comme suit :

- lot n°1 conception et impression de l'hebdomadaire municipal, du bulletin municipal et des lettres du Maire
- lot n°2 conception et impression des plaquettes de l'espace culturel Lino Ventura et des guides des centres sociaux
- lot n°3 conception et impression d'affiches, flyers, et dépliants en quadri
- lot n°4 impression en repiquage

Considérant que le contrat mis en concurrence est un marché à bons de commande avec minimum et maximum définis, conformément à l'article 77 du code des marchés publics;

Considérant que ces montants minimum et maximum sont définis annuellement comme suit :

- Lot n°1 Conception et impression de l'hebdomadaire municipal, du bulletin municipal et des lettres du Maire :
 - Montant minimum : 130 000,00 € H.T.
 - Montant maximum : 220 000,00 € H.T.
- Lot n°2 Conception et impression des plaquettes de l'espace culturel Lino Ventura et des guides des centres sociaux
 - Montant minimum : 30 000,00 € H.T.
 - Montant maximum : 120 000,00 € H.T.
- Lot n°3 Conception et impression d'affiches, flyers, et dépliants en quadri
 - Montant minimum : 25 000,00 € H.T.
 - Montant maximum : 35 000,00 € H.T.
- Lot n°4 Impression en repiquage
 - Montant minimum : 3 500,00 € H.T.
 - Montant maximum : 5 000,00 € H.T.

Considérant que ce marché est passé pour une période allant du 04 mars 2010 au 03 mars 2011; qu'il est reconductible 2 fois, pour une durée de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 3 ans.

Considérant que sur cette base et conformément au décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment de ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'un envoi au supplément du journal officiel de l'union européenne et au bulletin officiel des annonces de marchés publics le 4 novembre 2009; que cette annonce a fait l'objet d'une parution sur le profil acheteur de la commune; que le dossier de consultation des entreprises a par ailleurs été mis à la disposition des candidats sur la plate forme de dématérialisation.

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 4 janvier 2010.

Considérant que lors de sa réunion en date du 5 janvier 2010, la commission d'appel d'offres prenait connaissance des candidatures et procédait à leur ouverture;

Considérant que 6 candidats ont déposé une offre avant la date limite mentionnée ci-dessus.

Considérant que les offres sont réparties comme suit :

Lot n°1 : Conception et impression de l'hebdomadaire municipal, du bulletin municipal et des lettres du Maire

- CPP (13840 ROGNES)
- SCOOP Communication (45166 – OLIVET)
- RDVA (95160 – MONTMORENCY)
- SEGO (95520 – OSNY)

Lot n°2 : Conception et impression des plaquettes de l'espace culturel Lino Ventura et des guides des centres sociaux

- CPP (13840 ROGNES)
- RDVA (95160 – MONTMORENCY)
- SEGO (95520 – OSNY)

Lot n°3 : Conception et impression d'affiches, flyers, et dépliants en quadri

- Page B (94300 - VINCENNES)
- CPP (13840 ROGNES)
- SEGO (95520 – OSNY)

Lot n°4 Impression en repiquage

- CARPENTIER Sérigraphie (33300 – BORDEAUX)
- SEGO (95520 – OSNY)

Considérant que, lors de sa réunion en date du 26 janvier 2010, la commission d'appel d'offres a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énoncés dans le Règlement de Consultation et a proposé d'attribuer les marchés comme suit :

- lot n°1 conception et impression de l'hebdomadaire municipal, du bulletin municipal et des lettres du Maire attribué à la société CPP domicilié 256 chemin de Valcros à Rognes (13840) suivant le bordereau de prix

- lot n°2 conception et impression des plaquettes de l'espace culturel Lino Ventura et des guides des centres sociaux attribué à la société RDVA domicilié 20 rue Saint Jacques à Montmorency (95160) suivant le bordereau de prix

- lot n°3 conception et impression d'affiches, flyers, et dépliants en quadri attribué à la société CPP domicilié 256 chemin de Valcros à Rognes (13840) suivant le bordereau de prix

- lot n°4 impression en repiquage attribué à la société Carpentier sérigraphie domicilié 49 rue Pierre Baour à Bordeaux (33300) suivant le bordereau de prix

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :
 - lot n°1 conception et impression de l'hebdomadaire municipal, du bulletin municipal et des lettres du Maire attribué à la société CPP domicilié 256 chemin de Valcros à Rognes (13840) suivant le bordereau de prix
 - lot n°2 conception et impression des plaquettes de l'espace culturel Lino Ventura et des guides des centres sociaux attribué à la société RDVA domicilié 20 rue Saint Jacques à Montmorency (95160) suivant le bordereau de prix
 - lot n°3 conception et impression d'affiches, flyers, et dépliants en quadri attribué à la société CPP domicilié 256 chemin de Valcros à Rognes (13840) suivant le bordereau de prix
 - lot n°4 impression en repiquage attribué à la société Carpentier sérigraphie domicilié 49 rue Pierre Baour à Bordeaux (33300) suivant le bordereau de prix
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) avenant(s) du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenant(s) n'excède pas 5% du marché initial,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Gnassounou : J'ai une question. C'est pour avoir des précisions parce que si j'ai bien compris, c'est le renouvellement des lots d'impressions, des magazines et des brochures de la municipalité.

Précédemment il y avait 2 lots qui étaient proposés, là nous avons 4 lots qui sont répartis différemment, mais pour moi c'est pour les mêmes prestations. Je suis un peu surpris quand je regarde les chiffres. Si on fait le total des précédents lots, on était sur un minimum de 80.000 € et sur un maximum de 185.000 € et là avec ces 4 lots on part sur un minimum de 188.500 € et un maximum de 380.000 €. J'aimerais savoir à quoi correspond cette augmentation faramineuse? Avez-vous l'intention d'avoir une communication beaucoup plus importante l'année prochaine parce que je trouve qu'il y a eu une énorme augmentation sur ces 2 offres.

Monsieur le Maire : La réponse c'est que les prestations n'étaient pas par marché mais par bon de commande. D'autre part, il y a une modification malgré tout dans les parutions qui va avoir lieu, ça ne sera plus du tout les mêmes documents. Il y a bon nombre de documents qui vont changer et donc une évolution des tarifs qui ne seront pas les mêmes. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Contre le groupe socialiste et société civile. Abstention de Garges ensemble. Merci mes chers collègues.

Point 8, toujours monsieur Galland.

OBJET :	<i>Retrait de la délibération n°10 du Conseil Municipal du 17 décembre 2009</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21 et suivants,

Vu le code des marchés publics,

Considérant que la délibération en date du 17 décembre 2009 autorisant la signature de l'avenant N°1 fixant la rémunération définitive du maître d'oeuvre pour la construction de l'espace associatif des Doucettes et fixant le coût définitif des travaux, est entachée d'irrégularité en ce qu'elle ne respecte pas l'alinéa 2 de l'article 20,

Considérant que l'autorité territoriale dispose d'un délai de quatre mois à compter de l'édition d'une décision individuelle explicite pour retirer cet acte,

Considérant que le retrait d'une décision à un effet rétroactif, la délibération du 17 décembre 2009 sera réputée n'avoir jamais existé, que par conséquent l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre 2008046 disparaît de l'ordonnancement juridique,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal :

Décide de retirer la délibération N° 10 du 17 décembre 2009 ayant pour objet d'approuver l'avenant n° 1 au marché N°2008046 portant fixation de la rémunération définitive du maître d'oeuvre pour la construction de l'espace associatif des Doucettes et fixant le coût définitif des travaux .

Monsieur Parny : Je suis sûr que monsieur Galland va nous dire quel est le contenu de l'alinéa 2 de l'article 20, que l'on sache pourquoi ce n'était pas conforme.

Monsieur le Maire : Parce que le dépassement était au-delà des 5% autorisés et donc le contrôle de légalité nous a dit qu'il fallait annuler cette délibération et en formuler une autre plus conforme à l'exercice. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Abstention du groupe socialiste et société civile et de Garges ensemble.

Point 9, monsieur Galland.

OBJET :	<i>Marché de services assurances - avenant n° 6 pour le marché d'assurance responsabilité civile (lot 1) avec Axa - prime provisionnelle 2010</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances,
Vu le code des marchés publics,

Considérant la délibération en date du 04 juillet 2007, autorisant le Conseil Municipal à signer le marché n°2007/076 avec la compagnie AXA assurances relatif au lot 1 (responsabilité civile générale). La Ville a notifié le marché le 26/12/2007 à la Compagnie AXA assurances représentée par le cabinet DROUHAUT, agent général.

Considérant la délibération en date du 1 octobre 2009, portant rectification d'erreur matérielle,

Considérant que le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Le montant de la prime provisionnelle pour la période du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 était de 27.244,50 € TTC soit 24.967,43 € H.T. + 2.277,07 € de frais et taxes.

L'avenant n°1 relatif à la manifestation « Garges, les roulettes » s'est élevé à 1.314,00 € TTC soit 1.177,92

€ H.T. + 136,08 € de frais et taxes.

L'avenant n°2 relatif à la manifestation « Glace, les Gonesse » s'est élevé à 1.404,00 € TTC soit 1.260,48 € H.T. + 143,52 € de frais et taxes.

L'avenant n°3 relatif, d'une part, à l'adjonction de garantie individuelle accident pour la manifestation intitulée « FUTSAL'ASSO » qui s'est déroulée le 28 février 2009. Cette extension de garanties a occasionné une prime forfaitaire de 1.932,00 € TTC (1744,86 € H.T. + 187,14 € de frais et taxes) et d'autre part, de la prime de réajustement par rapport à la masse salariale globale 2008 qui est de 3.273,30 € TTC soit 3003,03 € H.T.

L'avenant n°4 est relatif à la manifestation « Garges, les roulettes, édition 2009 » qui a occasionné une prise de garanties supplémentaires et ponctuelles « individuelle accidents » pour assurer 300 enfants qui ont participé aux compétitions organisées par la Ville. Cette garantie supplémentaire a généré une prime forfaitaire de 1.434,00 € TTC soit 1.315,59 € H.T.

L'avenant n°5 relatif à la manifestation «Glace, les Gonesse, édition du 2 décembre 2009 » a occasionné une prime forfaitaire de 1 912,00 € TTC .

Le présent projet d'avenant n°06 est relatif à la prime provisionnelle pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 qui s'élève à la somme de 30 523,80 € TTC, soit 27.970,46 € H.T qui a été calculée sur la base de la masse salariale globale de l'exercice précédent (2008) et a généré un montant supplémentaire de 3.278,50 € TTC.

Le montant de la variation est de 14 547,80 € TTC (Avenant n°01 : 1.314,00 € TTC + l'avenant n°02 : 1.404,00 € TTC + l'avenant n°3 : 1.932,00 € TTC + 3.273,30 € TTC + l'avenant n°4 : 1.434,00 € TTC + l'avenant n°5 : 1.912,00 € TTC + avenant n°6 : 3 278,50 € TTC) par rapport au prix initial du marché (prime initiale 27.244,50 € x 3 exercices 2008 - 2009 et 2010 = 81 733,50 €) soit un taux de variation de 17,80 %.

Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°06 pour avis en commission d'appel d'offres.
Considérant que la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2010 a donné un avis favorable pour la passation de l'avenant n°06 d'un montant de 3.278,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'approuver les termes de l'avenant n°06 au marché avec la Société AXA pour le montant supplémentaire de 3 278,50 € TTC
d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Monsieur le Maire : Cela devient récurrent, c'est toujours comme ça mais on espère que très bientôt on vous présentera un autre contrat d'assurance qui est plus conforme à celui que l'on a actuellement et que l'on n'aura plus d'avenant à faire.

Monsieur Parny : Vous avez commencé monsieur le Maire à éclaircir un peu cette délibération mais précisez encore s'il vous plait. Je crois que l'on a déjà eu une délibération comme ça. Qu'est-ce qui oblige à faire tous ces avenants correspondant à telle ou telle manifestation ? C'est le type de contrat que vous avez fait au départ ? C'est ça ?

Monsieur le Maire : Tout à fait. Il faut que l'on refasse un contrat dans lequel on ajoutera ces possibilités de prestations supplémentaires qui pourront se faire et en principe, nous n'aurons plus besoin de faire les

avenants.

Madame Lavoix : J'ai une question monsieur le Maire concernant l'appel d'offres initial. Est-ce qu'on dépasse les 5% ? Dans ce cas là par rapport au montant initial ? Là je ne vois rien et je n'ai aucune visibilité sur les avenants qui ont été réalisés. Est-ce que cela ne nécessite pas que l'on relance les appels d'offres avec toutes ces modifications ? Il y avait un montant initial quand on a lancé les appels d'offres. Si on change l'objet du contrat, si on dépasse les 5%, normalement on devrait passer un appel d'offres.

Madame Lalliaud : Merci monsieur le Maire. Ce sont 3 manifestations qui ont vu le jour une fois que les contrats étaient signés. C'est pour couvrir tous les risques possibles. Nous allons revoir les contrats pour englober le tout. C'est intervenu après. Cela n'a rien à voir avec les 5% ... ce sont des attestations d'assurance à part, si vous voulez. Ce ne sont pas des manifestations qui vont être pérennes à l'avenir. Elles ont été ponctuelles pendant 2, 3 ans. Ce sont des manifestations qui peuvent évoluer, disparaître ou être remplacées par d'autres. Évidemment on peut aussi prendre toutes les assurances de France et de Navarre, ça c'est certain, mais bon c'était comme ça, elles ont été des manifestations ponctuelles qui sont appelées ou à disparaître ou à être remplacées et dans ce cadre on va renégocier un contrat global. Je vous ai donné ma réponse, je pense qu'elle est claire. Ces 3 manifestations elles sont bien indiquées dans la délibération. Ce sont des manifestations qui ont été rajoutées au fur et à mesure.

Monsieur le Maire : En fait vous parlez du dépassement des 5% par rapport à ces avenants. Ces avenants sont faits sur des contrats. Un contrat qui représente une somme énorme pas sur de simples actes. C'est sur un contrat global et sur le contrat global cela ne représente pas les 5%. On vous passe avenant par avenant, néanmoins c'est sur un contrat global et ça ne dépasse pas les 5% donc nous ne sommes pas dans l'obligation de relancer un appel. Nous vous ferons une note. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? Contre ? Abstention ? Abstention de madame Lavoix et Garges ensemble.

Point 10, c'est toujours monsieur Galland qui rapporte.

OBJET :	<i>Marché de services assurances - avenant n° 4 pour le marché dommages aux biens et bris de machines (lot 2) avec Axa - prime provisionnelle 2010</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances,
Vu le code des marchés publics,

Considérant la délibération en date du 04 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché n° 2007/076 avec la compagnie AXA assurances relatif au lot 2 (dommages aux biens). La Ville a notifié le marché le 26/12/2007 à la compagnie AXA assurances représentée par le cabinet DROUHAUT, agent général.

Considérant la délibération en date du 1 octobre 2009, portant rectification d'erreur matérielle,

Le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Le montant global des primes relatif à l'exercice 2008 s'est élevé à 95.730,76 € TTC.(dommages aux biens : 93.661,91 € TTC + bris de machines : 2.068,85 € TTC)

L'avenant n°01 concernait les primes provisionnelles pour l'exercice 2009 (dommages aux biens et bris de machines) qui représentaient un montant global de 109.468,97 € TTC soit une augmentation de 13.738,21

€ TTC par rapport à la prime initiale du marché.

L'avenant n°02 était consécutif à l'adjonction d'une nacelle élévatrice à la police bris de machines qui occasionne une prime de réajustement d'un montant de 741,79 € TTC soit 655,10 € H.T.

L'avenant n°03 était consécutif à l'adjonction de différents matériels pour une valeur globale de 184 901,02 € TTC ce qui a occasionné une prime de réajustement d'un montant de 444,92 € TTC.

Le présent avenant n°04 a pour objet le règlement des primes provisionnelles pour le lot 2, dommages aux biens et bris de machines pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 qui s'élèvent à la somme globale de 114 190,73 € TTC, (dommages aux biens : 109 752,46 € TTC, soit 90 274,13 € H.T et bris de machines : 4 438,27 € TTC soit 3 614,86 € H.T).

Le montant de la variation par rapport au marché initial (prime initiale : 95.730,76 € TTC x 3 exercices 2008, 2009 et 2010 = 287 192,28 € TTC) représente la somme de 33 384,89 € TTC (avenant n°1 : 13 738,21 € TTC + avenant n°2 : 741,79 € TTC + avenant n°03 : 444,92 € TTC + avenant n°4 : 18 459,97 € TTC) soit un taux de 11,62 %.

Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°04 pour avis en commission d'appel d'offres.
Considérant que la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2010 a donné un avis favorable pour la passation de l'avenant n°4 pour un montant global de 18.459,97 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'approuver les termes de l'avenant n°04 au marché avec la société AXA pour le montant supplémentaire de 18 459,97 € TTC
d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Monsieur le Maire : Des questions ? Même vote ? Merci mes chers collègues.

Point 11, on est toujours dans les assurances avec monsieur Galland.

OBJET :	<i>Marché de services assurances - Avenant n° 2 pour le marché d'assurance flotte auto (lot 3) avec AXA - moins value : prime révisionnelle 2009</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances,
Vu le code des marchés publics,

Considérant la délibération en date du 04 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché n°2007/076 avec la compagnie AXA assurances relatif au lot 3 (flotte automobiles). La Ville a notifié le marché le 26/12/2007 à la compagnie AXA assurances représentée par le cabinet DROUHAUT, agent général.

Considérant la délibération en date du 1 octobre 2009, portant rectification d'erreur matérielle,

Considérant que le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Le montant de la prime relative à l'exercice 2008 s'est élevé à 32.958,00 € TTC

L'avenant n°01 était consécutif d'une part, à la régularisation de l'exercice 2008 relative aux adjonctions de plusieurs véhicules occasionnant une prime révisionnelle pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008, d'un montant de 3.599,00 € TTC et d'autre part, le règlement de la prime provisionnelle relatif à l'exercice 2009 qui s'est élevée à la somme de 43.588,66 € TTC.

Le présent avenant n° 2 a pour objet la régularisation de l'exercice 2009 relative aux adjonctions et retraits de plusieurs véhicules, dont la prime provisionnelle relative à l'exercice 2009 n'intégrait pas les modifications intervenues sur le parc auto 2009.

Les retraits étant plus importants que les adjonctions, la régularisation occasionne une prime de remboursement d'un montant de 2 226,88 € TTC, soit 2 143,64 € HT conformément à l'état récapitulatif ci-joint.

La variation par rapport au marché initial (prime initiale : 32 958,00 € TTC x 2 exercices 2008 et 2009 = 65 916,00 € TTC) est de 8 403,72 € TTC (prime révisionnelle 2008 : 3.599,00 € TTC + prime provisionnelle 2009 : 7.031,60 € TTC – à déduire la prime de remboursement 2009 : 2 226,88 € TTC), la variation est de 12,75 %.

Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°02 pour avis en commission d'appel d'offres.

Considérant que la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2010 a donné un avis favorable pour la passation de l'avenant n°2 de 12,75 % d'un montant de 8 403,72 € TTC soit 10.630,60 € TTC – 2.226,88 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'approuver les termes de l'avenant n°02 au marché avec la Société AXA pour le montant de remboursement de 2 226,88 € TTC

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Monsieur le Maire : Je pense qu'il n'y a pas de questions particulières ? Qui est pour ? A l'unanimité.
Merci mes chers collègues.

Point 12, toujours monsieur Galland.

OBJET :	<i>Marché de services assurances - Avenant n° 3 pour le marché d'assurance flotte auto (lot 3) avec AXA - Prime provisionnelle 2010</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code des marchés publics,

Considérant la délibération en date du 04 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché n°2007/076 avec la compagnie AXA Assurances relatif au lot 3 (flotte automobiles). La Ville a

notifié le marché le 26/12/2007 à la compagnie AXA assurances représentée par le cabinet DROUHAUT, agent général.

Considérant la délibération en date du 1 octobre 2009, portant rectification d'erreur matérielle,

Considérant que le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Le montant de la prime relative à l'exercice 2008 s'est élevé à 32.958,00 € TTC

L'avenant n°01 était consécutif d'une part, à la régularisation de l'exercice 2008 relative aux adjonctions de plusieurs véhicules occasionnant une prime révisionnelle pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008, d'un montant de 3.599,00 € TTC et d'autre part, le règlement de la prime provisionnelle relatif à l'exercice 2009 qui s'est élevée à la somme de 43.588,66 € TTC.

L'avenant n°02 était consécutif à la prime révisionnelle de l'exercice 2009 qui a occasionné une moins value de 2.226,88 € TTC, soit 2 143,64 € H.T, les retraits de véhicules sur le parc auto 2009 ayant été plus importants que les adjonctions.

Le présent avenant n° 03 a pour objet le règlement de la prime provisionnelle 2010 qui s'élève à la somme de 45 040,99 € TTC, soit 36 341,76 € H.T, qui n'intègre pas les mouvements qui interviendront au cours de l'exercice 2010.

Le montant de la variation par rapport au marché initial (prime initiale : 32 958,00 € TTC x 3 exercices 2008 – 2009 – 2010 = 98 874,00 € TTC) est de 20 486,71 € TTC (prime révisionnelle 2008 : 3.599,00 € TTC + prime provisionnelle 2009 : 7.031,60 € TTC – prime de remboursement 2009 : 2 226,88 € TTC + prime provisionnelle 2010 : 12 082,99 € TTC) la variation est de 20,72 %.

Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°03 pour avis en commission d'appel d'offres.
Considérant que la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2010 a donné un avis favorable pour la passation de l'avenant n°03 pour la prime provisionnelle 2010 de 12 082,99 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'approuver les termes de l'avenant n°03 au marché avec la société AXA pour le montant de 12 082,99 € TTC.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Monsieur le Maire : Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? Contre ? Abstention ? Abstention de madame Lavoix et le groupe Garges ensemble.

Point 13, madame Altindagolu.

OBJET :	<i>Rémunération du personnel tenant les bureaux de vote - élections 2010</i>
----------------	---

Considérant la tenue des prochaines élections régionales,

Considérant qu'il convient de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement du scrutin, ce qui nécessite la nomination de 2 agents administratifs par bureau de vote

Considérant qu'une rémunération doit être fixée,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

donne un avis favorable à la rémunération fixée à 180 € par administratif par tour de scrutin

Monsieur le Maire : Des questions ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 14, madame Laporte qui rapporte.

OBJET :	<i>Equipped des bâtiments en fibres optiques - convention avec les opérateurs de télécommunication</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour les infrastructures de la commune d'être équipées en fibre optique,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention type d'équipement en fibre optique

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Gnassounou : C'est une bonne chose la fibre optique. Je suis un peu plus perplexe pour dire que cela fait des années que nous sommes à la pointe à Garges, je connais assez bien Garges et puis différentes villes au niveau de l'ADSL ou du transport haut débit pour savoir que ce n'est pas Garges les plus performant dans le coin. Je peux vous le garantir !

C'est tout de même une bonne chose, on avance à ce niveau-là. Le projet de relier la fibre optique aux services municipaux est une bonne chose. J'ai juste une question par rapport aux organismes privés. J'ai entendu dire qu'il y en avait certains bailleurs qui refusaient de payer la liaison avec la fibre optique, les promoteurs privés qui vont aussi devoir payer la liaison en sachant que ce sont des coûts assez élevés en règle générale. Quelles sont les prévisions à ce niveau-là ou allons-nous avoir des passages de fibre optique qui ne serviront peut être jamais ?

Monsieur le Maire : Par exemple l'immobilière 3F a un contrat qui date depuis assez longtemps pour avoir des chaînes supplémentaires sur certains immeubles. Ce contrat il est évident que pour l'immobilière 3F, accumuler 2 contrats semble délicat. Il semblerait qu'aujourd'hui il y ait une solution et donc on doit se mettre autour de la table avec l'immobilière 3F pour apporter les éléments nécessaires et que l'on puisse avoir aux pieds de l'immeuble de ce bailleur la fibre optique.

Moi je serai plutôt dans l'esprit et j'aurai besoin du conseiller général, notre difficulté étant la relation entre Free et Débitex. Débitex est un projet qui a été lancé par le conseil général en relation avec l'EPA Plaine de France et Débitex ne va pas relativement vite. Il souhaite refaire des tranchées là où il y a déjà des tranchées par Free pour ne pas avoir de relation avec Free. Cela pose un problème conséquent. J'ai demandé à ce qu'une réunion avec Débitex et Free soit organisée ici à Garges de façon à ce qu'on arrive à apaiser la situation et que l'on n'ait pas comme c'est inscrit dans la délibération, des zones blanches sur la

ville de Garges.

Monsieur Mokhtari : Oui merci monsieur le Maire . Je me souviens, il y a quelque temps vous avez proposé une délibération pour l'installation du réseau Free gratuitement sur la ville, je vous avais posé la question de savoir si...vous avez dit qu'il y avait le projet Débitex que vous connaissiez bien avant moi et que parallèlement vous laissez installer la fibre optique aujourd'hui. Sauf que le vrai drame entre Débitex et Free ou Free et Débitex ou les autres opérateurs, c'est que faire louer à Débitex un réseau de fibre optique au même prix que si on creusait et qu'on mettait le câble et les gaines, le problème se pose depuis le début, on l'avait soulevé et personne n'a voulu écouter. Je pense qu'à terme il y aura des zones blanches parce qu'il est hors de question que Débitex loue au prix de l'investissement.

Monsieur le Maire : Le problème n'est pas tellement là. C'est qu'en fait Free est sur la ville en particulier. Débitex a une mission, c'est de connecter les zones économiques. C'est cela le contrat du conseil général donc il y a un deal entre Free et Débitex qui faut qu'on résolve. La proposition est qu'on arrive à trouver une solution avec les 2 partenaires de façon à accélérer l'évolution de la fibre optique sur Garges. Il faut savoir qu'il y a sur la ville de Garges 70% de la population qui est raccordée sur internet et sur ces 70%, il y en a 99, 95% qui sont en haut débit donc cela serait positif de faciliter davantage ces opportunités, c'est uniquement ce que je veux dire. C'est de pouvoir accélérer plutôt que de laisser les 2 partenaires jouer au «ping - pong» et que nous entre deux cela n'avance pas. Il faut être convaincant pour les ramener à la réalité.

Monsieur Dieu : Merci monsieur le Maire. J'ai du mal à comprendre puisque vous étiez en train de nous expliquer tout à l'heure qu'il y a un coût pour les bailleurs sociaux. Pourtant lorsque vous nous aviez proposé cette délibération, je cite ce qui a été exposé « le projet Free correspond à un investissement privé ne s'appuyant aucunement sur des financements publics, l'installation et l'arrivée de la fibre dans les logements sera effectué sans coût ». Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Le coût dont je parle est le coût du contrat actuel de l'immobilière 3F. Refaire des connexions supplémentaires ne coûtent rien à l'habitant sauf que l'habitant ne voudra plus utiliser la connexion des 3F, donc cela à un coût. C'est encore une affaire d'argent mais nous sommes en bonne voie et je pense que cela sera résolu à priori rapidement. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 15, c'est monsieur Lenain qui rapporte.

OBJET :	<i>Partenariat entre Erdf, Grdf et la ville de Garges-lès-Gonesse pour la desserte en énergie électrique et en gaz naturel des quartiers des Doucettes et la Dame Blanche Ouest dans le cadre de l'Anru</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement l'article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L311-4, R332-16, R332-1

Vu le cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique et de gaz naturel,

Vu les articles 1792 et 2270, du code Civil,

Vu le décret 70-254 du 20 Mars 1970 obligeant les constructeurs et lotisseurs à mettre gratuitement à la disposition d'ErDF et GrDF, concessionnaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de gaz naturel, les terrains nécessaires à l'installation de postes de transformation,

Considérant la nécessité, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de travaux de renouvellement urbain des quartiers des Doucettes et de la Dame Blanche Ouest, de fixer les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages nécessaires à la desserte en énergie électrique et de gaz naturel des constructions à réaliser dans ces secteurs,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la rédaction des conventions fixant les conditions dans lesquelles seront réalisées et financées les ouvrages nécessaires à la desserte en énergie électrique et en gaz naturel des constructions à réaliser dans les secteurs des Doucettes et de la Dame Blanche Ouest,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire : Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 16, toujours monsieur Lenain.

OBJET :	<i>Programme d'assainissement Demande de subventions pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux, avenue Pierre Sémard et rue Louis Marteau</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 1997 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat d'agglomération avec l'Agence de Bassin Seine Normandie et à solliciter les subventions les plus larges,

Vu les délibérations du Conseil Général n°3-15 du 8 juillet 1996 et n°1-11 du 13 novembre 2006,

Considérant le résultat des études diagnostics et de l'analyse des inspections télévisées des réseaux d'assainissement de l'avenue Pierre Sémard et de la rue Louis Marteau,

Considérant que ces études préconisent la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées de ces voies,

Considérant le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 665 743,35 euros HT soit 796 229,05 euros TTC,

Considérant la possibilité d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que des subventions du Conseil Général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux, avenue Pierre Sémard et rue Louis Marteau

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

SOLLICITE les subventions les plus larges auprès des différents partenaires et notamment auprès de

l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Conseil Général du Val d'Oise,

SOLLICITE une dérogation auprès des différents partenaires mentionnés ci-dessus pour commencer les travaux avant l'obtention de la notification de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur Mokhtari : Je suis un peu étonné des propos de monsieur Lenain disant que le conseil général a diminué sa participation. Il ne me semble pas que les dispositifs ont changé, notamment en matière d'assainissement. Ils le sont depuis le 1er janvier dans une enveloppe spécifique au syndicat des eaux mais je pense que la ville de Garges ne va pas être perdante.

Monsieur Lenain : Bien écoutez moi j'ai une note qui me donne que le conseil général diminue les subventions de 10%. Alors tant mieux s'il nous donne plus. J'espère que le Maire réussira à avoir peut être un peu plus.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ?

Madame Lavoix : En fait vous dites que ça passe de 20 à 10%. Sur la délibération il est noté 20% de la part du conseil général. A quoi correspond la baisse que vous évoquez ?

Monsieur Lenain : Effectivement j'ai fait une erreur. C'est 20% alors qu'avant il y avait 30%.

Monsieur le Maire : Très observatrice madame Lavoix. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 17, c'est monsieur Dubois qui rapporte.

OBJET :	<i>"Terrain Mornet" situé 31, Rue Marcel Bourgogne Evaluation quantitative des risques sanitaires et détermination des travaux de remise en état du site au regard de l'exposition future - demande de financement à l'ADEME</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération de l'ADEME n°08-3-5 du 17 avril 2008, modifiée par la délibération n°09-3-9 du 29 avril 2009,

Considérant la nécessité de réaliser une évaluation quantitative des risques sanitaires,

Considérant le coût prévisionnel de cette étude s'élevant à 15 365 euros HT soit 18 376,54 euros TTC,

Considérant la possibilité pour la commune de faire appel à l'ADEME,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal :

Approuve la réalisation de cette étude,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les subventions les plus larges auprès des différents partenaires financiers et notamment l'ADEME,

Sollicite l'autorisation de l'ADEME pour débiter la mission avant l'octroi de la notification de la subvention,

Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes découlant de cette décision,

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Des questions à ce propos ?

Monsieur Mokhtari : Oui il va y avoir l'étude sur les risques sanitaires du terrain. Moi ce que je voudrai savoir, c'est si le terrain est pollué et qu'il faut le dépolluer, ça va coûter combien ?

Monsieur le Maire : Je crois qu'il faut que l'on refasse un peu l'historique de ce dossier. Lorsque la municipalité en a fait l'acquisition, le contrat de vente ne contenait pas les risques de pollution qu'il y avait sur le terrain. On considérait, comme c'était des gens qui faisaient de la teinture... le notaire aurait dû indiquer cela dans son contrat de vente, ce qui n'a pas été indiqué.

Lorsque nous avons fait les sondages puisque c'était un terrain qui était en prévision d'être dans le projet Kaufman & Broad, nous nous sommes rendus compte que le terrain était pollué. Nous avons essayé de remonter auprès du notaire sauf que la clause n'existant pas, c'était un peu compliqué. Il y a une erreur de la part du notaire puisque c'était un vice caché. Par rapport à ce vice caché, nous sommes en procédure contre la société Mornet puisque l'on a retrouvé l'ancien propriétaire qui a recréé une entreprise du même type dans l'Oise. Nous sommes en procès avec cette entreprise et nous avons besoin d'avoir des éléments nécessaires pour améliorer encore notre demande d'indemnisation pour la dépollution du terrain. L'issue je ne la connais pas encore, mais c'est que si l'on devait dépolluer, cela coûterait très cher et peut être que l'on ne pourra pas utiliser ce terrain pour faire des logements ou mettre des constructions habitables.

Monsieur Mokhtari : Vous avez répondu en partie à ma question. Aujourd'hui on est dans l'attente de l'étude, du coût de dépollution puisqu'il y a forcément pollution donc il faudra dépolluer. Sa destination c'était bien à la construction de logements ?

Monsieur le Maire : A l'origine c'était ça. C'était dans le programme de Kaufman et Broad.

Monsieur Mokhtari : C'était de l'accession à la propriété pour favoriser les parcours résidentiels ?

Monsieur le Maire : Voilà. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 18, toujours monsieur Dubois.

OBJET :	<i>Convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note de cadrage de 1999, définissant la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP),

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, encourageant le développement des conventions GUP entre l'Etat, les collectivités locales et les bailleurs sociaux dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de plus de 500 logements et les quartiers dans lesquels existent un projet de rénovation urbaine,

Vu la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2007-2011 généralisant la GUP à tous les sites en politique de la ville,

Vu le CIV du 20 juin 2008, présentant la dynamique espoir banlieues (dont un des axes est l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie),

Considérant la nécessité de signer la convention de gestion urbaine de proximité (GUP)

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la convention de gestion urbaine de proximité (GUP)

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ladite convention.

Monsieur le Maire : L'objectif étant de conserver la ville dans un bon état constant et surtout en demandant aux habitants de participer avec nous à ce maintien de la ville. C'est-à-dire lorsqu'ils voient un nid de poule etc, ... qu'ils n'hésitent pas à nous en informer de façon à ce qu'on puisse intervenir le plus rapidement possible. C'est un peu ça, je parle des nids de poule mais on pourrait parler d'autres choses.

Monsieur Parny : Oui vous avez précédé ma question sans doute, comme j'ai déjà posé plusieurs fois la question, vous l'aviez anticipée.

Avant de parler de cette question de démocratie, j'aimerais faire remarquer quand même que la convention que l'on nous donne porte quand même un jugement très sévère sur la situation dans notre ville et Gargeois et les Gargeoises qui sont dans la salle doivent l'entendre. Le document indique : « ont été notamment identifiés comme points de non qualité par le diagnostic : la vétusté et le manque de maintenance ou de gros entretien des voiries (Doucettes, Dame Blanche Ouest), la dégradation des immeubles d'habitation et l'insuffisance de leur gestion courante (Doucettes, Dame Blanche Ouest, la Muette), la mauvaise tenue des abords de commerces, de la gare RER, de certaines activités (avenue Charles de Gaulle, espace Europe dans le quartier de la Muette) ». C'est quand même un diagnostic vraiment dur. Ma question ne portait pas là-dessus, elle portait sur la participation des citoyens. Vous avez anticipé en disant que vous la souhaitiez. Sauf que ce document dit que ce comité de pilotage ne regroupe que les institutions c'est-à-dire l'intercommunalité, la ville, les bailleurs et l'état. Ainsi les citoyens ne sont jamais présents dans les organismes de concertation qui animent véritablement les aménagements. Je pose toujours cette même question, pourquoi on n'associe pas les citoyens ? Vous même, vous dites que l'on a besoin de la participation des citoyens mais ils ne sont jamais prévus dans les structures de décisions.

Monsieur le Maire : Vous avez raison mais nous n'avons pas encore mis en place tout le dispositif mais il est évident que toutes les associations de locataires seront partie prenante de la gestion urbaine de proximité. C'est ainsi que lorsque le diagnostic (en marchant) a eu lieu aux Doucettes, madame Dos Santos a été invitée à participer. Mon souci, j'irai même au-delà puisque tout à l'heure on parlait de fibre optique, c'est de pouvoir faire un accès internet et permettre aux gens sur un questionnaire bien défini de pouvoir nous apporter des renseignements qui permettra à la personne en charge de la gestion urbaine de proximité d'aller se rendre compte sur le terrain de la réalité des choses. Il faut le temps que l'on mette en place ce dispositif mais l'intérêt si on veut que cela fonctionne, c'est bien que les habitants soient investis sinon cela ne fonctionnera pas.

Monsieur Dubois : Si vous regardez un petit peu la convention monsieur Parny « Les habitants ont été impliqués dans la démarche par le CSTB, panel d'habitants dans un premier temps et par la ville des diagnostics en marchant. Dans un second temps, représentés par le monde associatif à l'amicale des locataires ». Vous voyez que les habitants sont quand même contactés pour travailler avec nous.

Monsieur Lenain : Dans le paragraphe « engagements de la ville », je lis « des partenaires mais aussi auprès des habitants, eux aussi acteurs de la démarche »

Monsieur Parny : Je ne voudrais pas monsieur le Maire mettre en opposition vos conseillers municipaux et vous même. Je veux dire à monsieur Dubois et monsieur Lenain que j'avais bien entendu en tout cas monsieur Dubois dire ce qu'il vient de répéter, mais j'ai donné un fait très précis, très concret. J'ai parlé du comité de pilotage qui ne comporte aucune personne autre que les représentants des institutions des collectivités ou de l'état. C'est cela qui est dommageable parce que évidemment consulter, on peut toujours consulter. Monsieur le Maire très finement a fait remarquer que madame Dos Santos avait été régulièrement consultée sauf que madame Dos Santos elle, est vigilante. Elle n'attend pas obligatoirement qu'on la consulte pour dire ce qu'elle a à dire quand il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le quartier, vous voyez ! Encore une fois prévoyons dans le fonctionnement même la participation des citoyens, cela sera beaucoup mieux.

Monsieur Mokhtari : Oui merci monsieur le Maire. Oui, déclaration d'intention, tout est dans la charte, il n'y a pas de problème. Je crois que comme disait monsieur Parny, il n'y a pas mieux que d'associer les habitants, alors on peut le faire directement. Ça avait été prévu dans le mandat précédent, il y avait des comités de quartiers, ils ne se sont pas beaucoup réunis à l'époque. Je crois que c'est l'occasion dans cette période de travaux qui s'annoncent pour quand même de longs mois voire des années de recréer cette dynamique de comité de quartiers, hein, de faire en sorte qu'ils existent et qu'ils soient sollicités le plus souvent possible. Aujourd'hui malheureusement on a beaucoup de déclaration d'intention, on nous dit beaucoup de choses mais la réalité est toute autre hein. On parlait de nids de poules tout à l'heure, il y en a partout dans toute la ville, hein. J'en ai un gros devant chez moi depuis 6 mois, j'ai jamais vu personne passer. Il faut que je mette des pierres ou du sable de temps en temps pour atténuer le bruit, donc voilà des déclarations d'intentions tout le monde en a, mais réactivez les comités de quartiers et vous serez au plus près des remontées des habitants.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe socialiste et société civile.

Point 19, c'est monsieur Abrantes.

OBJET :	<i>Zac pour la rénovation des Doucettes - acquisition de la parcelle AZ 8</i>
----------------	--

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et L. 126.1,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2009 déclarant d'utilité publique le projet de la ZAC pour la rénovation des Doucettes,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le plan ci-joint,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ numéro 8, sise rue des Doucettes à Garges-lès-Gonesse, d'une contenance de 111 m² pour le montant TTC de deux mille euros - 2000 €

Dit que la commune de Garges-lès-Gonesse supportera les frais d'établissement de l'acte authentique de vente.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de la parcelle AZ 8.

Monsieur le Maire : Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 20, toujours monsieur Abrantes.

OBJET :	<i>Zac pour la rénovation des Doucettes - acquisition de la parcelle AZ 188</i>
----------------	--

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et L. 126.1,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2009 déclarant d'utilité publique le projet de la ZAC pour la rénovation des Doucettes,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le plan ci-joint,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ numéro 188, sise 47 avenue Paul Vaillant Couturier à Garges les Gonesse, d'une contenance d'environ 21 m² pour le montant TTC de mille euros - 1000 €

Dit que le commune de Garges-lès-Gonesse prendra à sa charge les frais de déplacements et de réfection de la clôture de la parcelle AZ 187 restant à appartenir aux vendeurs et contiguë à la parcelle AZ 188

Dit que la commune Garges-lès-Gonesse supportera les frais d'établissement de l'acte authentique de vente

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de la parcelle AZ 188.

Monsieur le Maire : Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

(Départ de Marie Altindagolu à 21h22).

Point 21, c'est monsieur Yakan.

OBJET :	<i>"Garges demain" - quartier des Doucettes - programme de réalisation de 37 logements Logicap - participation communale au programme d'accession sociale à la propriété concernant 10 logements</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le programme d'accession sociale à la propriété de 10 logements proposés par LOGICAP dans le cadre du dispositif du PASS-FONCIER ;

Considérant la diversification des logements apportés par ce projet dans le quartier et les nouvelles perspectives de parcours résidentiels qu'il apporte aux gargeois ;

Considérant le montage financier de ce dispositif et notamment la nécessité d'une participation de la ville à hauteur de 4000 € ou 5000 € par logement selon la composition des ménages ;

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal :

EST FAVORABLE au dispositif du « PASS-FONCIER », qui permet de proposer des aides afin de favoriser l'accession à la propriété dans le neuf de la résidence principale pour les primo-accédants

DECIDE de mettre en place le dispositif du « PASS-FONCIER » sur l'opération « Ilot Rigault » dans le quartier des Doucettes réalisée par LOGICAP limité à 10 lots, étant entendu que la mise en place de ce dispositif est liée à la réalisation de l'opération et que le nombre de subventions accordées sera égal au nombre de « PASS-FONCIER » effectivement réalisés ;

DONNE MANDAT à la société LOGICAP, selon les termes de l'annexe VI de l'arrêté du 23 décembre 2006 de produire une attestation d'aide à l'accession à la propriété d'une collectivité territoriale selon le modèle figurant en annexe V dudit arrêté, après avoir obtenu du CIL une attestation d'éligibilité au dispositif PASS-FONCIER ;

Autorise le maire ou son représentant à signer tout acte découlant de cette décision

Monsieur le Maire : C'est le pass-foncier, pour permettre à des gargeois de pouvoir accéder dans de bonnes conditions à la propriété.

Monsieur Parny : Oui, nous allons voter cette délibération parce que effectivement cela peut permettre à certaines familles de devenir copropriétaires en payant à peu près le même prix qu'un loyer, c'est évident, c'est un dispositif qui est intéressant. Cela étant je veux quand même faire 2 remarques.

Ce sont des conditions d'endettement considérables, parce que le fait de différer le remboursement du foncier allonge la période de l'endettement. C'est-à-dire que les personnes risquent d'avoir 15 ans de remboursement d'emprunt pour le coût de la construction, puis ensuite ils auront des années de remboursement pour le foncier. Cela les met quand même dans une situation d'endettement de longue durée.

La deuxième remarque que je veux faire, c'est qu'on demande à la commune de contribuer pour 5.000 € pour chaque logement et que dans les conditions actuelles d'étranglement des communes, du point de vue financier, leur demander de contribuer de cette façon là n'est pas correcte de mon point de vue. Nous voterons quand même, car cela permet à des familles d'accéder à cette propriété dans de bonnes conditions.

Monsieur Bonhomet : C'est très simple. Effectivement c'est entre 4.000 et 5.000 € selon la condition de la famille. Il faut savoir que selon le principe pass-foncier, il y a une partie qui est remboursée donc cela devrait coûter normalement à la commune maximum 20.000 € et non pas 50.000 euros puisqu'une partie est remboursée.

Monsieur le Maire : Lorsque que l'on a mis en place ce dispositif, on nous l'a proposé, je m'en suis inquiété auprès de madame Boutin en disant que pour des communes pauvres, on leur demande encore et donc c'était un peu anormal et elle devait y réfléchir. Dans la réflexion il y a un remboursement qui n'est pas total mais un remboursement non négligeable sur la participation des communes, 2.000 ou 3.000 € suivant les conditions. D'autres questions ? On peut passer au vote ?

Point 22, toujours monsieur Yakan qui rapporte.

OBJET :	<i>"Garges demain" - rénovation urbaine du quartier des Doucettes - construction d'un espace associatif - demande de subvention au conseil régional d'Ile de France</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),

Considérant les enveloppes financières « renouvellement urbain » que le Conseil Régional a affecté à la ville de Garges-lès-Gonesse lors de la Commission Permanente du 11 octobre 2007,

Considérant la convention régionale de renouvellement urbain et les avenants 1 et 2 à cette convention signés entre la Région et la ville de Garges-lès-Gonesse,

Considérant le coût prévisionnel de la construction de l'espace associatif s'élevant à 2.150.000 euros HT soit 2.57.400 euros TTC,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal :

Approuve le projet de construction d'un espace et associatif,

Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus larges

auprès des partenaires financiers et notamment auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,

S'engage à installer, sur le chantier, un panneau d'information sur la participation financière des différents partenaires,

Autorise et mandate le Maire à demander et déposer, pour la commune, la demande de permis de construire correspondante,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et à signer tous les actes découlant de cette délibération,

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits, chaque année, au budget de la Ville jusqu'à achèvement de l'opération.

Monsieur le Maire : Des questions sur cette délibération ? Pas de questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 23, c'est madame Blanchet qui rapporte.

OBJET :	<i>Modification du tableau des effectifs</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 1er octobre 2009,

Considérant que, depuis le Conseil Municipal du 1er octobre 2009, des mutations, des départs et des arrivées d'agents sont intervenus,

Considérant les besoins en personnel des services de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer les postes permanents suivants :

- 1) 1 poste de psychologue de classe normale
- 2) 1 poste de chargé de mission urbanisme
- 3) 1 poste de chargé de mission concertation
- 4) 2 postes de rédacteurs territoriaux
- 5) 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Approuve le tableau des effectifs communaux arrêté le 4 février 2010 ci-joint annexé,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Monsieur Jacob : Merci monsieur le Maire. Je vais parler des effectifs pourvus. Il y a un manque chronique dans la filière administrative de cadre A. C'est quand même une situation qui perdure, est-ce que cela gêne le fonctionnement de nos services ? C'est la question. Parce que si ça ne les dérange pas, je ne vois pas pourquoi on garderait un certain nombre de postes non pourvus. Ensuite on voit que la diminution globale des effectifs est dûe sur un retrait des filières animations, sociales et culturelles. C'est quand même embêtant pour une ville comme Garges de voir ses effectifs reculer puisque ce sont des services directs aux habitants. C'est un constat. Comment fait-on ?

Madame Blanchet : Sur les effectifs de cadre A et B, c'est vrai que nous avons du mal à recruter mais je pense qu'on ne peut pas s'en passer. Nous attendons, nous avons passé des appels à candidatures, donc pour l'instant c'est vrai qu'il n'y en a pas beaucoup. Quant à la diminution sur la filière animation et sociale, je pense qu'ils sont eux aussi en recherche des effectifs. Nous avons lancé des appels à candidature, mais je pense qu'on ne diminue pas le personnel communal.

Monsieur Jacob : On a une diminution globale des postes et si on regarde un petit peu plus avant, on

s'aperçoit que ce sont les filières animation, sociale et culturelle qui sont impactées et c'est quand même dommage pour le service aux habitants.

Madame Blanchet : Sur l'animation on ne peut pas diminuer le nombre d'animateurs étant donné qu'on accueille plus d'enfants. Quand on accueille des enfants, on a des contraintes au niveau de la DDJS, je pense que là-dessus, on ne diminue pas le nombre de nos animateurs. Pour moi je ne vois pas le personnel communal en diminution.

Monsieur Jully : Je voulais vous poser une question monsieur le Maire. Il me semble me souvenir que pendant la période des élections municipales, vous nous aviez promis de renforcer les horaires de la police municipale, notamment qu'elle pourrait le cas échéant être disponible le soir. Or, je m'aperçois qu'il y a actuellement 10 postes qui sont prévus, qu'il y a 11 postes de pourvus et qu'il y a toujours 7 emplois non pourvus. Je voudrais savoir si réellement vous avez aussi des difficultés pour recruter des policiers et qu'entendez-vous faire pour respecter les promesses que vous aviez faites pendant les élections ?

Monsieur le Maire : C'est vrai que sur la police municipale il y a un turn-over assez conséquent et cela nous oblige à une gymnastique qui n'est pas toujours très facile. Là encore nous avons des personnes qui sont appelées à partir et d'autres qui sont candidates. Lorsque l'on fait un recrutement, c'est plus long puisque nous avons besoin de savoir si l'embauche est pertinente ou pas, compte tenu des diplômes spécifiques qu'il faut pour la police municipale et pour nous c'est vrai que c'est compliqué d'avoir une police toujours au complet.

Monsieur Jacob : Il y a une question de fonds qui s'impose pour les personnels communaux. Garges-lès - Gonesse n'attire pas. On a une difficulté à recruter et c'est une réalité. Nous ne sommes pas à Neuilly, c'est une réalité mais il y a quand même une politique d'embauche à mettre en place car nous sommes quand même en difficulté. Chaque collectivité essaye de défendre son bout de gras, c'est une certitude mais nous sommes en difficulté pour embaucher. Je ne sais pas s'il y a une solution extraordinaire à faire. Je vois une collectivité comme Paris qui a une politique d'embauche parce que dans certains métiers nous sommes en difficulté comme dans toute collectivité et il y a quand même une bataille qui est en train de se faire. On prend par exemple des CAE conformes et qu'on dirige sur certains métiers, il y a une publicité, il y a la mise en valeur de certains métiers, mais ce n'est pas évident à faire mais on ne peut pas rester les bras croisés devant ce constat à savoir que l'on a du mal à attirer à Garges les fonctionnaires territoriaux.

Monsieur le Maire : On ne reste pas les bras croisés. La police municipale, vous ne pouvez pas embaucher des CAE. Nous sommes obligés d'aller sur des personnes diplômées. Si on n'entre pas dans les personnes diplômées, il y a des critères. Les personnes savent ce qu'elles peuvent gagner ou pas. Aussi, elles savent qu'il y a des communes où c'est moins dur que d'autres communes. Tout ça ce sont des paramètres dont il faut tenir compte. C'est vrai que cela ne simplifie pas le travail mais même si on mettait des salaires un peu plus importants, cela ne veut pas dire que le personnel resterait chez nous. Ce n'est pas une question de fonds. D'autres questions ?

Madame Lavoix : Oui merci monsieur le Maire. Est-ce qu'il n'y a pas une action à mener auprès du gouvernement pour mener une politique globale en la matière car nous ne sommes pas la seule ville de banlieue qui ait des problèmes au niveau des recrutements. Nous sommes quand même lésés par rapport à ça et à tous les niveaux, donc je voudrais savoir s'il n'y a pas une action à faire ou un courrier pour demander une politique de redistribution des ressources publiques avec des critères d'obligation. On ne peut pas continuer à subir ce manque de personnel. On fait partie des communes les plus défavorisées de France et on ne nous aide pas, donc effectivement ce n'est peut être pas une politique salariale à mettre en oeuvre. Je pense qu'il y a une action globale au niveau national à mettre en oeuvre et aujourd'hui je ne la vois pas. C'est bien que le gouvernement affiche qu'il veut mettre plus de police dans nos quartiers mais il faudrait quand même qu'il agisse pour que ces policiers viennent. Ce sont des fonctionnaires, il y a des critères qui sont mis en oeuvre dans d'autres secteurs, je ne vois pas pourquoi on ne l'applique pas pour ce

genre de secteur.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas très bien l'action que je pourrai faire auprès du gouvernement à ce propos. Moi je veux bien faire une lettre soit à madame Lagarde, soit je ne sais pas à qui exactement parce que c'est très compliqué. Néanmoins, simplement de dire et vous le constatez, si on avait une police nationale plus importante ce serait bien aussi. Sauf que les contraintes elles sont là, et les contraintes que nous avons ce sont à priori des contraintes gouvernementales. J'ai demandé à plusieurs reprises des effectifs supplémentaires à la direction départementale. La réponse est que l'effectif à Garges correspond aux critères de Garges-lès-Gonesse.

Madame Lavoix : Les critères ne prennent pas en compte comme critères la population et la superficie de la ville, je suis désolée ce ne sont pas des critères qui sont équitables. Je pense qu'il y a une action à mener auprès du gouvernement et je pense qu'il ne faut pas se laisser faire et subir pendant des années et des années le retard qu'on a.

Monsieur le Maire : C'est compliqué. Là je n'ai pas de réponse à vous apporter. On peut passer au vote de cette délibération ? Abstention de Garges ensemble et le groupe socialiste et société civile ne prend pas part au vote.

Point 24, madame Blanchet.

OBJET :	<i>Nouvelle base réglementaire de la prime de service et de rendement</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement,

Considérant la nécessité de mettre la prime de service et de rendement en conformité avec les nouveaux textes réglementaires en vigueur,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Dit que le montant individuel de la prime de service et de rendement ne peut excéder le double du montant annuel de base,

Dit que le montant de la prime est défini en fonction des critères suivants :

- le poste occupé et le niveau de responsabilités et d'expertise,
- les sujétions spéciales liées à l'emploi,
- la qualité des services rendus.

Décide de maintenir à titre individuel, pour les agents des catégories A et B de la filière technique, le montant de leur prime actuelle lorsqu'il est plus élevé que ce que prévoit le nouveau texte.

Monsieur le Maire : En fait on suit un arrêté. On ne fait qu'appliquer. D'ailleurs je serai un peu dans le raisonnement de monsieur Gnassounou parce qu'en réalité c'est un arrêté qui nous est imposé et il faut quand même qu'on le vote. Vous voyez que c'est un peu compliqué.

Monsieur Parny : J'ai quand même une petite interrogation. Vous dites c'est un arrêté, on est obligé d'appliquer, il faut le voter mais dans le dernier alinéa de la délibération, vous dites que le conseil « décide de maintenir à titre individuel, pour les ingénieurs en chef, le montant de leur prime actuelle lorsqu'il est plus élevé que ce que prévoit le nouveau texte ». Est-ce que vous êtes obligé d'appliquer ou pas ? Est-ce une dérogation par rapport au texte ? Est-ce un choix de la municipalité ? Est-ce que tous les ingénieurs en chef sont concernés car il y a classe normale et classe exceptionnelle ? Pourquoi pour les ingénieurs en chef qui ont des primes plus élevées, les maintient-on, et pour un ingénieur principal, un ingénieur ou un technicien supérieur en chef, s'ils avaient des primes supérieures ... mais peut être allez-vous me dire que ce n'est pas le cas, on ne les maintiendra pas ? Je ne comprends pas le caractère égal de votre délibération.

Madame Blanchet : Là - dessus je pense que l'on revient à la même chose qu'à la réflexion qu'a fait monsieur Jacob. Pour attirer le personnel je pense qu'il faut leur mettre des primes.

Monsieur Parny : Attirer aussi les techniciens.....

Madame Blanchet : Ben oui tout le monde. Vous avez tous les ordres de grandeur des types de postes, donc ce n'est pas que les ingénieurs ! Je pense que c'est le décret et l'arrêté qui est modifié donc on ne peut pas s'opposer à cela.

Monsieur le Maire : En fait, le conseil décide de maintenir leur prime actuelle lorsqu'elle est plus élevée que ne le prévoit le nouveau texte, car je pense que c'est un peu compliqué de diminuer le salaire d'une personne. Je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons considéré qu'il fallait maintenir la hauteur de cette prime sans tenir compte des directives de cette note.

Monsieur Parny : Si vous permettez, mon vote personnel en tous les cas va dépendre de la précision de votre réponse. Je suis d'accord avec l'idée qu'on ne va pas prendre une délibération pour baisser les salaires mais tel que c'est rédigé, vous dites que c'est seulement dans le cas où les primes sont plus élevées que le nouveau texte pour les ingénieurs en chef. Donc j'ai dit, s'il y a des primes supérieures pour les ingénieurs principaux, les techniciens, les contrôleurs, est-ce que vous les remettez en cause ou vous les maintenez ?

Madame Blanchet : On les maintient.

Monsieur Parny : Alors la délibération est mal rédigée. Il faudrait écrire : « décide de maintenir pour tout le personnel concerné le montant de leur prime actuelle lorsqu'il est plus élevé que ce que prévoit le nouveau texte ». Il n'y a aucune raison de distinguer et de dire les ingénieurs en chef, sinon vous avez diminué, je reprends les propos de monsieur le Maire « vous avez diminué d'autres salaires ».

Madame Blanchet : On ne parle pas de diminution. Nous n'avons jamais parlé de diminution dans la délibération. C'était un taux annuel de base. Nous appliquons quand c'est plus favorable. Un ingénieur qui a une certaine prime on ne va pas lui diminuer si ce taux là est défavorable ! Il faut quand même être réaliste.

Monsieur le Maire : On maintient à titre individuel pour les ingénieurs en chef mais je pense comme je l'ai dit pour les ingénieurs en chef, j'aurai la même attitude pour les autres. Je ne vais pas jouer sur une diminution de salaire.

Monsieur Parny : Alors écrivons-le.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas refaire une délibération monsieur Parny. On peut et on repousse à une prochaine échéance. On le modifie en séance ? On tient compte et on le modifie en séance.

Monsieur Mokhtari : Merci monsieur le Maire. Je pense qu'en la matière dans cette délibération, le décret modifie l'origine des primes notamment des ingénieurs en chef. Je pense que dans le décret il y doit y avoir une simulation qui a été faite et à l'issue de cette simulation, il doit avoir un ingénieur chef où sa prime aurait dû être diminuée. Dans ce cas-là, comme dans tous ces cas d'espèces, on applique ce qu'on appelle le principe de la clause favorable. On ne diminue pas la prime ni le salaire, on maintient en l'état. Je pense que dans la délibération, il me semble, mais il faudra vérifier, que ça doit s'appliquer uniquement à un ingénieur chef de la mairie, de la ville et pas aux autres catégories. C'est le seul qui doit être concerné par la modification de cet arrêté.

Monsieur le Maire : Ok. On va rectifier en conséquence.

Monsieur Jacob : Oui merci. Le texte de loi dans les modifications qu'il y a dans pour les primes des fonctionnaires, dans la présentation de ce texte de loi, c'est clairement dit que nous n'avons pas à diminuer la rémunération des fonctionnaires. C'est pas plus dur que ça. Ce n'est pas inscrit dans les décrets, il y a la clause qui est applicable, qui elle fonctionne mais dans la présentation du texte des modifications de primes, il est question que nous n'avons pas à diminuer les salaires des fonctionnaires et ensuite tous les livres et les décrets ont été appliqués derrière. C'est la présentation de la loi ! Dans votre délibération, vous ne faites que reprendre la présentation du texte en supprimant le fait qu'on ne donne qu'aux ingénieurs et ainsi de suite.

Monsieur le Maire : Ok. On rectifiera et vous le verrez dans le compte rendu. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point 25, toujours madame Blanchet.

OBJET :	<i>Mise en place du contrat unique d'insertion</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2005 relative à la création d'emplois en « contrat d'accompagnement dans l'emploi »,

Considérant la nécessité de mettre la collectivité en conformité avec les nouveaux textes en vigueur,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des nouvelles dispositions en vigueur relatives au contrat unique d'insertion,

Autorise Monsieur le Maire à signer ces nouveaux contrats

Madame Blanchet : Là c'est prendre acte de nouveaux décrets applicables.

Monsieur le Maire : On vote. Qui est pour ? A l'unanimité Merci mes chers collègues.

Monsieur Mokhtari : Oui avant le débat d'orientation budgétaire, est-ce qu'on peut faire une pause de deux minutes s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur le Maire : Deux minutes de pause.

Point 26, madame Lalliaud rapporte.

OBJET :	<i>Débat d'orientation budgétaire</i>
----------------	--

Madame Lalliaud : Merci monsieur le Maire.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de notre cycle budgétaire annuel.

Le conseil est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations qui permettront l'élaboration du Budget Primitif 2010.

Ce débat constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité et doit répondre à plusieurs objectifs :

- 1) Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget.
- 2) Informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- 3) Donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière.

Le conseil doit seulement prendre acte de la tenue du DOB qui doit se dérouler dans les deux mois précédent le vote du Budget Primitif.

Juste avant la présentation des principales dispositions de la loi de finances pour 2010 qui concernent directement les collectivités, il semblait important de vous préciser les éléments suivants sur l'environnement économique 2010 dans lequel va s'inscrire notre budget.

La croissance européenne est anticipée à 0,2% mais la reprise demeurerait fragile en 2010. Aussi, les prévisions de croissance du PIB en France pour 2010 étaient prévues à + 0,75% dans le cadre de la préparation de la loi de finances compte tenu du contexte d'incertitude actuel. D'après les dernières estimations présentées au Conseil des ministres du 20 janvier, celle-ci devrait se situer entre 1 et 1,5%.

Pour la préparation de la loi de finances 2010, le gouvernement a prévu une inflation de 1,2%.

Les concours financiers de l'état aux collectivités locales augmentent à hauteur de l'inflation prévue dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances.

Au sein de la DGF qui progresse de 0,6%, la dotation forfaitaire est en baisse de 0,49% contre 0,85% en 2009.

S'agissant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, l'article 127 de la loi de finances

2010 prévoit à titre dérogatoire un accroissement minimal de + 70 Millions d'euros.

Pour les 250 premières communes dont la population est supérieure à 10 000 habitants (contre les 150 premières en 2009), le montant de la DSU 2010 est égal à celui de la DSU 2009 revalorisée de +1,2%, majoré de la répartition du solde de la DSU comme en 2009.

Pour information Garges était au 7^{ème} rang en 2009.

Il est rappelé tout d'abord, le potentiel financier permet de mesurer la richesse de la commune.

Cette notion est substituée au potentiel fiscal depuis 2005 et inclut dorénavant la dotation forfaitaire perçue.

La situation de Garges apparaît toujours défavorisée avec un potentiel financier de 738 € par habitant contre une moyenne de 1080 € par habitant pour les communes de la même strate.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale permet de corriger ces écarts.

Pendant de très nombreuses années, le niveau d'endettement de la ville de Garges-lès-Gonesse se positionnait à un degré très élevé et supérieur à la moyenne des villes de la strate démographique.

Comme en témoigne le graphique présenté, notre encours a été jusqu'à atteindre 50% de plus que la moyenne de la strate en 2004.

On constate par ailleurs que cet écart sur ces dernières s'est considérablement réduit voire s'inverse traduisant notre bonne gestion eu égard aux importants projets lancés dans le cadre de notre projet « Garges Demain » et du contexte financier tendu qui a eu des répercussions importantes sur la situation financière de certaines collectivités.

Pour votre information, la dernière statistique nationale publiée et disponible porte sur l'encours au 1^{er} janvier 2009.

Sur ce graphique, nous comparons la section de fonctionnement de notre ville aux données nationales les plus récemment publiées.

Il est important de souligner qu'il s'agit des crédits votés en 2009, et non pas de l'exécuté et du réalisé.

Le volume total de nos dépenses est comparable à la moyenne des communes de notre strate. S'agissant des recettes, il y a lieu de remarquer que celles-ci sont supérieures par rapport aux autres communes. Ce phénomène n'était pas le cas au cours des années passées. Il est la résultante de l'augmentation de la DSU perçue par la commune qui a cru de 8% (850 000 € environ).

La recherche d'efficacité portée par l'ensemble des équipes en dépenses de fonctionnement, tout en développant les services rendus, permet à la commune d'assurer un autofinancement légèrement supérieur à celui des communes de même strate. Cet autofinancement nous permet de réaliser notre programme d'investissement exceptionnel.

Ce graphique vous présente l'origine des recettes de fonctionnement perçues en 2009.

Les deux principaux postes sont les dotations et la fiscalité.

Les dotations et participations représentent un montant de 32 millions d'euros et se rapportent principalement aux montants versés par l'état ;

Les impôts et taxes retracent le produit perçu au titre de la fiscalité directe et indirecte. Ces recettes s'élèvent à 18 millions dont 5 millions se rapportant au reversement de fiscalité opéré par la communauté d'agglomération Val de France à destination de la commune.

Les recettes de fonctionnement perçues représentent un montant de 55 millions soit un taux de réalisation de 103 % par rapport aux estimations.

Par rapport aux crédits votés, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 91 % pour un montant de 48,5 millions.

L'excédent de fonctionnement dégagé s'établit à 6,5 millions (différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement) .

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement associée à la progression de la dotation de solidarité urbaine a permis de dégager un autofinancement suffisant pour financer notre effort exceptionnel de rénovation de la Ville

Cet autofinancement, associé aux recettes propres d'investissement, permet non seulement de rembourser le capital de la dette mais aussi de financer nos programmes d'investissement tels que Garges Demain et la poursuite de la réhabilitation de notre patrimoine communal.

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à 41,3 millions dont 11,5 au titre des subventions d'investissements perçues par nos partenaires, contre 41 millions de recettes d'investissement en 2008.

Les dépenses réalisées au titre des investissements communaux ont représenté un montant de 47,6 millions (y compris le remboursement du capital de la dette pour un montant de 8,3 millions), contre 49 millions de dépenses d'investissement en 2008.

Sur la base de ces éléments, le besoin de financement (différence entre les dépenses et les recettes en incluant les restes à réaliser) de la section d'investissement s'élèverait à 6,2 millions.

Dans la continuité des éléments vu précédemment, cette diapositive vous précise la manière dont nos investissements ont été financés.

Sur la base de l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement (6,5 millions) et du besoin de financement estimé sur la section d'investissement, le résultat comptable et financier devrait s'établir à 300 000 euros environ.

Ce résultat, comme chaque année, fera l'objet d'une affectation dans le cadre du vote du compte administratif et du budget supplémentaire.

Depuis le lancement de ce projet, la Ville a réalisé 49 millions de dépenses d'équipement.

En 2010, nos dépenses devraient avoisiner 30 millions contre 15 millions en 2009 (dont 9,5 millions de reports de crédits sur 2010). Celles-ci devraient être couvertes à hauteur de 22 millions contre 11 millions l'an passé.

Comme les années passées, ces projets seront réalisés avec l'appui financier de l'ANRU, partenaire principal, mais également le conseil régional, le conseil général, la CAF et l'ADEME.

Il est présenté par quartier un point sur les perspectives envisagées pour 2010.

S'agissant du quartier de la Muette :

Le centre social est reconstruit, sa surface sera doublée et une ludothèque sera créée.

Pour la salle multisports, celle-ci démarrera en février. Elle viendra compléter l'offre sportive du complexe Coubertin (gymnase, mur d'escalade...)

Quartier des Doucettes

La salle associative aura une capacité d'accueil de 400 places. Cet espace pourra être mis à disposition pour les activités des associations ce qui permettra de libérer les gymnases.

La crèche des Doucettes dont les travaux ont démarré verra sa capacité d'accueil triplée en passant de 20 à 60 berceaux.

L'année 2010 verra le démarrage de la restructuration complète (4 classes + 1 centre de loisir sans hébergement) de l'équipement actuel avec notamment des traverses techniques (isolation, chauffage...) qui améliorera les conditions d'accueils des enfants et des équipes enseignantes.

La restructuration du groupe scolaire Saint Exupéry conduira à l'ouverture de 2 classes supplémentaires.

Pour le centre social, les études de faisabilité permettront de confirmer l'extension de l'équipement à

l'horizontal ou à la verticale.

Quartier Dame Blanche Ouest

Les travaux concerneront principalement la partie Est du quartier, c'est-à-dire le plus proche de la mairie en particulier.

- Désenclavement Est Ouest avec la prolongation de la rue Jean Jacques Rousseau vers le centre ville,
- Réaménagement du mail des Peupliers (en interface avec Daudet la Fontaine)
- Démarrage réfection avenue du Plein Midi

S'agissant des groupes scolaires, l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2010.

Tels sont mes chers collègues, les éléments que je souhaitais partager avec vous et dont je vous demande de prendre acte.

Monsieur le Maire : Merci madame Lalliaud pour cet excellent exposé. Je pense que la parole est effectivement au responsable de groupe. Qui prend la parole pour le groupe Garges ensemble ?

Monsieur Parny : J'ai écouté l'exposé clair en effet, de madame Lalliaud, qui n'a pas repris intégralement la note qui a été transmise au conseil municipal.

La première remarque que je veux faire, c'est que cette note témoignait d'une vive inquiétude sur la réforme de la taxe professionnelle, une inquiétude que nous partageons, qui risque de se traduire par une diminution financière pour les communes. Je rappelle d'ailleurs à ce propos que notre groupe avait déposé une motion dans un conseil antérieur, pas le dernier celui d'avant. Vous avez indiqué monsieur le Maire prendre le temps de la réflexion mais finalement, il n'y a pas eu une délibération du conseil sur cette question, c'est bien dommage.

Quand je lis les propos de votre note, on peut être très inquiet du sort réservé aux finances des collectivités locales. Cela se traduit et l'exposé de madame Lalliaud le montre, par une commune qui est sous perfusion pour l'essentiel des subventions de l'Etat. Vous pourrez continuer sans doute comme vous le faites actuellement, mais s'il y a une diminution de ces aides vous serez en difficulté. Sur vos projets, si vous les réalisez, vous retrouverez une courbe d'endettement de la commune plus forte, donc bien sur vous serez dans toutes ces difficultés.

Deuxième remarque générale que je veux faire et que j'ai déjà fait les autres années, c'est que nous sommes toujours surpris du fait que dans une ville comme Garges, vous arriviez à une économie sur le fonctionnement qui vous permet de l'autofinancement parce que cette économie sur fonctionnement se fait évidemment au détriment du service rendu à la population. En tous les cas vous le savez, c'est notre lecture et c'est pour cela que nous ne votons pas ce budget.

Je terminerai en disant qu'il y a une grande innovation dans les propos de madame Lalliaud qui m'inquiète considérablement. Toutes les années précédentes, lorsqu'elle a présenté les orientations budgétaires, madame Lalliaud présentait en votre nom, un rapport qui indiquait clairement une volonté de ne pas augmenter les impôts communaux. Je n'ai rien lu de tel dans la note, je n'ai rien entendu de tel dans ce qui a été dit ou peut être que j'ai été inattentif, je suis donc préoccupé. Pourriez-vous préciser vos intentions concernant le vote du budget municipal et la décision que vous prendrez par rapport à la taxe d'habitation, ce serait évidemment éclairant ?

Monsieur le Maire : Sur les impôts, je pense que dans le document il est écrit je ne sais plus à quel endroit que nous n'augmenterons pas les impôts. Je l'ai lu, j'espère qu'on a le même document, je l'ai lu quelque

part et je pense que c'est inscrit dedans. Il n'est pas prévu que j'augmente les impôts. Je peux vous affirmer qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt sur l'exercice 2010. Quelqu'un d'autre veut intervenir sur ce débat ? Vous prenez la parole au nom du groupe ? Ce sont les groupes qui ont la parole. C'est vous madame Lavoix ou monsieur Mokhtari ?

Monsieur Mokhtari : Madame Lavoix veut intervenir et je voudrai intervenir aussi. Ça veut dire quoi ? C'est nouveau ça maintenant.

Monsieur le Maire : Non ça a toujours été comme ça.

Monsieur Mokhtari : On est toujours intervenus et vous nous avez jamais censuré. Madame Lavoix intervient parce qu'elle a participé à la commission et moi je voudrai intervenir en tant que conseiller municipal !

Monsieur le Maire : Non ce n'est pas comme ça. Relisez le règlement intérieur monsieur Mokhtari, c'est écrit dedans.

Monsieur Mokhtari : Ecoutez si on ne peut pas intervenir, on s'en va.

Monsieur le Maire : Si vous ne pouvez pas vous concerter, c'est quand même dommage.

Monsieur Mokhtari : Arrêtez, arrêtez, qu'est-ce que c'est que ces méthodes!

Monsieur le Maire : Faites comme vous voulez, il y a un règlement intérieur il faut le respecter.

Monsieur Mokhtari : Ben attendez, moi je vais intervenir au nom du groupe. Pour commencer monsieur le Maire, je voudrai dire que ce ne sont pas des méthodes. Ça faisait longtemps qu'on ne m'avait pas censuré à ce point là, on distribue la parole au compte goutte. Je trouve ça lamentable et déplorable. Pour aller jusqu'au bout de ma démarche, je vais vous rappeler ... Il y a près de 60% des gargeois qui ne votent pas pour vous donc respectez-les s'il vous plaît. Nous sommes dans l'opposition, hein et il y a 60% des gargeois qui ne vont pas voter pour vous et votre liste. Je vous demande dans ces 60% de gargeois de les respecter, ça c'est le premier point.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas les mêmes chiffres !

Monsieur Mokhtari : Reprenez les résultats des élections, vous verrez qu'il y a près de 60% des gargeois qui n'ont pas voté pour vous. C'est trop facile le règlement intérieur. Quand ça vous arrange c'est le règlement intérieur et quand ça ne vous arrange pas, vous appliquez le règlement.

Le second point sur le débat d'orientation budgétaire, je peux vous dire pour mon groupe et moi que ce n'est pas un débat d'orientation budgétaire. C'est un bilan de votre projet Garges demain. Vous parlez de l'investissement, on nous détaille tous les travaux, il n'y a pas un mot sur les associations, pas un mot, oui, sur l'accompagnement des familles. La crise n'est pas fini. Les gargeois souffrent. Pas un mot ! Les investissements, les quartiers, l'Anru il n'y a pas de souci. Pas un mot sur les gargeois, ce n'est pas un débat d'orientation budgétaire, c'est un bilan comptable de votre opération Garges demain. Vous avez dit au préalable que vous n'augmenterez pas les impôts. C'est la moindre des choses. J'avais dit à l'époque que vous vous lanciez dans des projets pharaoniques et aujourd'hui on en voit tous les dégâts : des familles chassées de la ville qu'on ne peut pas reloger.

Vous pouvez bouger la tête c'est la réalité, c'est le triste constat et tout au long de ce conseil, on voit votre gestion approximative. Vous n'êtes pas capable de réaliser une carte scolaire pour mettre des enfants près de leur école. Il faut qu'on intervienne pour vous dire où est la rue et où il faut mettre les enfants. C'est lamentable ! Là vous nous faites le bilan. Un bilan alarmant, mon collègue Francis Parny l'a dit. Là vous pilotez à vue mais l'année prochaine, vous imaginez la situation de la ville, dans quel état va être la ville

financièrement ! Vos amis au gouvernement vont faire disparaître la taxe professionnelle vous en êtes-vous inquiété ? C'est écrit noir sur blanc sur ce document. Des inquiétudes, la baisse des droits de mutation, vous l'avez écrit aussi dans le document hein. Vous faites de l'accession sociale très bien, on est partisan hein mais aujourd'hui plus personne n'achète, plus personne ne vend. Ce sont des rentrées pour notre commune mais aussi pour les autres collectivités en diminution. Donc moi je suis inquiet. Mon collègue Francis Parny n'a pas parlé de la réforme de la DSU que vos amis au gouvernement ont commencé à entreprendre. Heureusement que nous avons le député hein, qui est intervenu à l'assemblée nationale, oui, c'est lui qui a permis l'arrêt de la réforme de la DSU cette année hein, et de sauver plus de 155 villes dont Garges.

Donc moi je suis inquiet pour l'année prochaine, et ce qui m'inquiète le plus ce sont vos méthodes monsieur le Maire hein. Je vous connaissais un peu plus jovial et courtois mais là vraiment ce sont des méthodes que mes collègues et moi nous réprouvons.

Monsieur le Maire : Très bien. Je ne vais pas faire de commentaire sur vos commentaires.

Point 27, subvention exceptionnelle à Haïti.

OBJET :	<i>Subvention exceptionnelle à Haïti</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la mobilisation de l'Union des Maires du Val d'Oise et son appel à la solidarité,

Vu l'ampleur de la tragédie qui a frappé Haïti,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal :

- accorde une subvention exceptionnelle de 1.000 € à Haïti
- dit que la somme sera versée au centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Gnassounou : Juste une question. Évidemment l'initiative il en fallait une. On est juste, et je suis juste très déçu de la subvention accordée, 1.000 euros surtout que nous avons parlé tout à l'heure du triplement ou quadruplement des frais de communication. 1.000 euros je trouve que c'est un peu mesquin et que l'on aurait pu faire beaucoup mieux.

Monsieur le Maire : Nous suivons également des instructions. Nous nous sommes renseignés auprès de l'AMF, et elle a dit qu'il y a 36 000 communes en France et si elles donnent toutes 1000 € à minima, cela fait déjà une somme considérable. D'autre part, on ne s'arrête pas là et tout à l'heure je vais vous faire une information que vous connaissez déjà puisque dimanche nous allons faire une manifestation spécifique pour Haïti et vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait rien pour Haïti. C'est d'une très grande inélégance et les gargeois comprendront ce type de manifestation.

Monsieur Mokhtari : Monsieur le Maire vous avez trop tendance vous et vos collègues à déformer les propos. Nous n'avons pas dit que vous n'avez rien fait, ce n'est pas ce que monsieur Gnassounou a dit hein, il a dit que...

Monsieur le Maire : Il a dit que nous étions une ville pauvre et qu'on ne donnait pas assez.

Monsieur Mokhtari : Il vous a surtout dit qu'au regard des augmentations du budget de communication, on aurait pu faire un effort supérieur, c'est tout ce qu'on vous a dit, nous n'avons pas dit que vous n'avez rien fait. Bien sur qu'on la votera cette subvention mais on aurait pu faire un effort supplémentaire c'est tout, voilà.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Il y a des questions, monsieur Parny est-ce que vous voulez revenir sur votre question orale ou est-ce que les réponses que nous avons apportées tout à l'heure suffisent ?

Monsieur Parny : Non monsieur le Maire je ne vais pas la relire, nous l'avons exposée dans le débat donc je pense qu'elle sera dans le compte rendu et vos réponses aussi, donc ça va comme ça. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc la première question écrite ... qui rapporte ?

Monsieur Gnassounou : Je vais lire la mienne et puis comme je l'ai dit il y aura des modifications, vous tiendrez compte des modifications à l'oral.

Monsieur le maire, vous avez engagé une étude de circulation et de stationnement dans la ville depuis un certain temps. Cela m'amène à vous faire part de quelques remarques et demandes d'informations sur des situations que j'ai constatées.

Sur le quartier de la Muette, j'ai été interpellé par des habitants constatant leurs difficultés de stationnement dû aux travaux en cours. Ils vous ont fait remarquer par courrier au service de la rénovation urbaine de la Muette que cela avait engendré un nombre croissant d'amendes de stationnement. Nous vous l'avons fait remarquer lors d'un précédent conseil. Ils n'ont pas reçu par la suite de réponse satisfaisante.

Sur ce même quartier, il y a une semaine, une jeune fille s'est fait renverser devant le centre social Dulcie September. Cela se rajoute aux inquiétudes des parents de l'école Jean Moulin. En effet, depuis le début de l'année, l'ouverture de l'école se fait du côté de la rue Joliot Curie. Les responsables d'école vous ont fait part de leur inquiétude quand à la sécurité des enfants. La municipalité leur a signalé que c'était provisoire et que d'ici 3 semaines, l'ouverture se ferait de nouveau de l'autre côté. Vous avez déjà été interpellé concernant les Doucettes donc je ne reviens pas dessus puisqu'on en a déjà parlé au début du conseil

Monsieur le Maire : Oui mais il ne faut jamais...je vous l'ai dit, dites des choses vraies, ne dites pas que j'ai été interpellé alors que je n'ai jamais été interpellé, dites les choses clairement.

Monsieur Gnassounou : Vous l'avez dit vous même que vous avez été sollicité par un journaliste...bon d'accord. De toute façon je vous ai dit que je ne reviens pas là-dessus puisqu'on en a discuté avant avec mon collègue Francis Parny. Je ne reviens pas sur les Doucettes puisque ça a déjà été évoqué. Pendant ce temps, un de vos conseillers municipaux, s'est permis en indiquant bien son titre, donc au nom de la mairie, de menacer des habitants du quartier Carnot concernant le stationnement. Je rajouterai que dans ce même quartier, une permanence se tient face à la boulangerie le vendredi et que contre tout respect des règles de stationnement, certains de vos colistiers se garent sur les trottoirs et mettent en péril, lors de la sortie de l'école, l'intégrité des enfants.

Ma question est simple : doit-on attendre le résultat de l'étude pour avoir des propositions d'aménagements de la circulation et du stationnement au risque d'avoir un incident grave ? Dans ce cas quelle est la raison de l'intervention de M. Dubois à Carnot ou dans le cas contraire, prévoyez-vous de

prendre des mesures, mêmes provisoires pour ces différents cas que je viens de citer ?

Monsieur le Maire : Très bien. Question écrite n° 2, Qui rapporte ?

Monsieur Mokhtari : Comme c'est une question écrite vous me répondrez, ça suffira.

Monsieur le Maire : D'accord. Vous ne voulez pas l'exposer ? Très bien. Je vous fait une information complémentaire à l'opération solidarité Haïti, dimanche 07 février de 14h à 20h à Lino Ventura. Scènes ouvertes autour de différents groupes : chanteurs, danseurs, tous bénévoles. Des témoignages, des remises de dons, opérations en partenariat avec le secours catholique pour lesquelles l'ensemble des fonds récoltés seront reversés. Les participants c'est : la ville de Garges et de très nombreuses associations, des partenaires de la ville, le personnel communal et les bénévoles. Toute la promotion faite autour de cette opération est offerte par les prestataires de la ville. Vous pouvez bien venir déposer un don en espèces ou par chèque. Nous vous attendons nombreux, ouverture des portes à 13h30.

Une seconde information. Une soirée débat avec Jean Jouzel sur le climat et les enjeux du développement durable, mardi 09 Février à 20h30 à l'Espace Lino Ventura. Là aussi parlez-en autour de vous et venez nombreux.

Monsieur Jully : Oui je l'avais déposée il y a quelques jours, ma question, et j'avais demandé une réponse, une question orale.

Monsieur le Maire : Ah je n'ai pas eu l'information. C'est quoi ?

Monsieur Jully : Elle a été déposée...

Monsieur le Maire : Comme je l'ai reçu par courrier pour moi c'était une question écrite.

Monsieur Jully : Il faudrait que vous m'expliquiez exactement comment on procède pour avoir une réponse...

Monsieur le Maire : Non c'est bon, nous allons vous répondre. Nous avons préparé la réponse. Vous voulez lire la question ?

Monsieur Jully : Oui. Monsieur le Maire, lors du conseil municipal de novembre je vous avais interpellé suite à l'agression dont avait été victime un employé communal au gymnase Allende Neruda. Nous avons ensuite envoyé un courrier ce dont je vous remercie, pour me faire part des différentes mesures que vous entendiez mettre en place afin que de tels actes ne se reproduisent plus. Pourriez-vous nous informer sur les mesures prises par la commission et là je cite votre courrier « Cette commission s'est déjà réunie et a planifiée une série de réunions en vue d'intégrer d'autres personnes au fur et à mesure des réflexions ».

En effet, la première mesure à prendre aurait été de remplacer l'employé blessé ce qui n'a toujours pas été fait. Persuadé que vous donnerez des apaisements demandés depuis plusieurs années par les utilisateurs de ces locaux, je vous prie de croire monsieur le Maire à l'assurance de mes sincères salutations.

Pour la petite histoire, j'ajoute que ce soir même encore, il n'y avait non seulement pas un gardien mais pas de gardien. Le gardien avait été appelé ailleurs et je peux vous dire que quand j'ai quitté le gymnase, il n'y avait pas de gardien. Nous sommes loin de ce qui nous avait été promis depuis plusieurs années, je me répète, le doublement des effectifs de gardiens du gymnase Allende Neruda.

Monsieur Maïz : Merci . Voilà qui me permet de présenter un petit point des travaux de la commission sécurité-sports. Cette commission a été constituée le 18 novembre 2009 par des membres de l'administration, des membres représentant du personnel, des experts dont je vais vous donner les noms.

Côté administration, monsieur Francis Desport (DGA), Monsieur Sonnet (DRH), le responsable du service des sports, Mustapha Mokhtari. Concernant les experts qui se sont joints, il y a Youcef Haddi qui est l'ACMO, le responsable d'un site ouvert c'est monsieur Hachem de Coubertin, un autre d'un site plutôt fermé, un gymnase, monsieur Silly, la responsable de la prévention délinquance, madame Boudjemaï. En tant que représentant du personnel il y a monsieur Guy et madame Godin. Pour les élus, monsieur Lotaut et votre serviteur.

La commission s'est constituée le 18 novembre et elle s'est réunie depuis, le 02 décembre, 16 décembre, 20 janvier. Objectif : travailler tous les 15 jours : recueillir un maximum d'informations. Pas plus tard qu'hier la commission s'est rendue sur le site Allende Neruda car pour mesurer les choses il faut aller sur place.

Le site Neruda fait près de 4900 mètres carrés avec la patinoire évidemment, ce qui assez considérable. Le nombre des salles, je ne l'ai pas noté. Tout cela pour prendre la mesure des points faibles que l'on pourrait trouver sur ce site. Nous voudrions en faire un site pilote. Ce que vous voulez savoir, ce sont les mesures qui ont été prises. Nous en avons pris quelques unes à savoir, le registre par site. Nous avons communiqué aux personnes qui sont sur le site, qui sont des gardiens parce que ce n'est pas parce que la personne agressée est toujours arrêté qu'il n'y a pas de remplaçant. Vous savez actuellement à Neruda le soir sont accueillis depuis plus d'un mois, des personnes sans domicile fixe et le gardien est là. Je peux vous donner les noms. Il y a monsieur Sabien, monsieur Mathari et si ces personnes ne sont pas disponibles ou en vacances, il y en a d'autres, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de gardiens et que le site est laissé au bon vouloir de quiconque.

Dans l'immédiat il y a le registre avec les observations et les références. Les gardiens ont des contacts et des référents à la mairie, à la police municipale et à la police nationale. Les présidents d'association ont reçu un questionnaire qui a été établi par la commission. La commission va s'appuyer dessus dès l'arrivée de ce questionnaire pour en tirer des enseignements et décider d'autres mesures. Il y a la vidéo surveillance, elle s'appliquera très largement mais sur les sites c'est incontournable. Je compléterai aussi qu'il y a un rapport qui est régulièrement transmis au service des sports et à l'élu. On se fixe qu'en arrivant vers mars ou fin mars, nous arriverons à quelque chose de précis et de concret. Lorsque la commission aura établi toutes ces réflexions, un rapport sera fait et présenté au Maire ainsi qu'une présentation générale. Je suis toujours présent chaque jour à la mairie et peux recevoir qui le demande à l'heure où il veut pour examiner l'évolution et l'avancée sur ce dossier.

Monsieur Jully : Oui je ne vais pas prolonger le débat car je pense que tout le monde est pressé d'aller se coucher. Je vais quand même vous dire que j'ai noté tout ce que vous m'avez dit monsieur Maïz, mais moi je suis sur place non pas de temps en temps mais tous les jours, et je peux vous dire que ce soir il n'y avait pas de gardien. Ce n'est pas que ce soir. Vous m'avez parlé des gardiens qui viennent pour l'accueil des SDF, mais ils ne viennent qu'en dépannage, uniquement pour s'occuper des SDF. Ils ne sont pas affectés au gymnase. Actuellement le poste du gardien qui a été blessé n'a pas été remplacé, il n'y a pas d'autre gardien alors qu'il devrait avoir en permanence 2 gardiens. Il n'y a jamais eu 2 gardiens en permanence. Quand le gardien se déplace, son poste est fermé ! Quand je suis parti ce soir il n'y avait personne ce qui veut dire que n'importe qui peut rentrer dans le gymnase ! Tout ce que vous avez dit je ne le nie pas mais ce sont des voeux pieux qui ne sont pas réalisés. Je constate c'est tout.

Je vais rajouter quelque chose qui a été dite par monsieur Parny et nos camarades du groupe socialiste. Vous parlez d'une commission qui s'est réunie et je constate qu'il y a effectivement beaucoup de spécialistes, d'experts...mais on ne fait pas appel aux principaux intéressés à savoir les utilisateurs ! C'est ce que j'avais noté dans ma note précédente, vous ne consultez pas les utilisateurs. Quand je dis les utilisateurs, tenez-vous bien, ce n'est pas forcément moi. D'ailleurs, je pense que vous le savez bien, je me suis mis en retrait. Il y a maintenant de nouveaux responsables mais on ne fait pas appel à eux. Actuellement le gardien qui a été blessé n'a pas été remplacé. La première chose à faire aurait été

d'affecter un autre gardien ou alors il était peut être de trop avant. Non il n'était pas de trop. Il était dans l'effectif, affecté à temps plein. Il est parti ça fait 2 mois et il n'a pas été remplacé ! Il aurait dû être remplacé 2 jours après ou alors embauchez un autre gardien. C'est vrai qu'on a des problèmes pour embaucher donc vous ne pouvez peut être pas embaucher non plus.

Monsieur Maïz : Au retour des rapports que nous rendront les présidents, on va les lire, les analyser et la commission a le droit de tout faire donc au vu de ce rapport s'il y a des signaux d'alarme qui sont déclenchés, puisqu'il va y en avoir de nombreux, nous les examinerons ensemble avec les présidents des associations. Tout à l'heure j'ai dit que cet espace était immense, sans préjuger des décisions que rendra la commission. Nous avons pratiquement passé 50 minutes à faire le tour des salles au complet. Ce qui donne une idée de l'importance de ce lieu sportif. S'il faut demander un deuxième gardien, la commission l'inscrira dans son rapport. Je ne vais pas anticiper puisque nous sommes 12. Les choses se feront avec l'aide des utilisateurs. Il faut savoir que le responsable des sports, il n'est pas souvent sur son poste en mairie, il va sur tous les sites et est généralement suivi de l'élus ; nous y allons ensemble. Je vais souvent seul sur les sites pour voir par moi même ce qui se passe. Nous arriverons à quelque chose avec un peu de patience, de la bonne volonté et sans négliger les utilisateurs car ce n'est pas l'intention de la commission, voilà si cela peut vous rassurer.

Monsieur le Maire : Bonne soirée à tout le monde et merci de votre participation.

Le conseil municipal prend fin à 22h42

Le Maire

Le secrétaire de séance

Maurice LEFEVRE

Christophe LOUVEL